



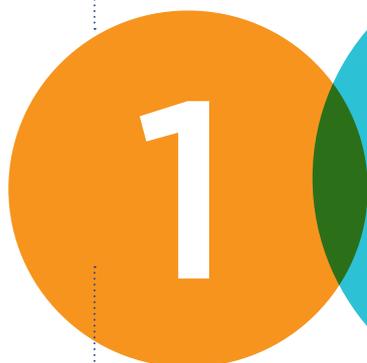
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



2024

AVANT-
PROPOS
P.03



MISSION,
ORGANISATION,
GOUVERNANCE
P.04

PRÉSENTATION
DE L'UNIOUSS
P.06

LE RÉSEAU DES URIOPSS
P.07

LES ADHÉRENTS
NATIONAUX
P.08

GOUVERNANCE,
ORGANISATION,
FONCTIONNEMENT
P.09



TEMPS FORTS
ET ACTIVITÉ
2024
P.14

ÉDITO DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL
P.16

L'ANNÉE 2024
EN CHIFFRES
P.18

TEMPS FORTS 2024
P.20

ACTIVITÉ 2024

Vie associative et ESS P.26
Travail social, emploi,
ressources humaines,
développement durable P.28
Gestion, tarification,
régulation P.30
Santé P.32
Lutte contre les
exclusions P.34



RAPPORT
FINANCIER
2024
P.48

ILS NOUS
SOUTIENNENT
P.58



RETROUVEZ
LES TEMPS FORTS
DE L'ANNÉE
P. 20

Enfances Familles
Jeunesses P.36
Autonomie et Citoyenneté des
Personnes Âgées et des Personnes
en situation de handicap P.38
Semaine Bleue – Prix Chronos P.42
Centre de ressources DLA
solidarités – santé P.44
Communication et information P.46



AVANT-PROPOS

Daniel Goldberg
PRÉSIDENT DE L'UNIOPISS

Pour l'Uniopss, 2024 a été une année de réflexion, de mobilisation et d'affirmation. Réflexion tout d'abord sur la situation de la société française, sur l'apport considérable des associations des solidarités et de la santé à la pérennité des valeurs constitutives de la République.

Une année également où nous avons rappelé la pertinence très actuelle, pour les personnes accompagnées comme pour nos adhérents, d'une structure comme la nôtre, de dimension nationale, intersectorielle et à l'ancrage territorial déterminant. À la fois union et porte-voix, nous faisons notre priorité des droits fondamentaux des personnes accueillies et accompagnées et de celles qui devraient l'être, et, par là-même, promouvons l'intérêt d'acteurs non lucratifs pour les mettre en œuvre.

Cette réflexion dans cet ordre – les droits fondamentaux comme valeurs, les acteurs associatifs comme vecteurs – est la base depuis l'origine de notre Union et constitue le cœur du projet politique et stratégique « Résolument humains ! » 2024-2030. Dans ces temps incertains, avoir des associations bien solides sur leurs bases, est un atout pour toute la société.

Cette année a aussi été celle d'une mobilisation du Réseau Uniopss dans tous les champs des solidarités et de la santé où, à chaque fois,

nous avons appelé à l'unité du secteur pour peser plus et mieux dans le débat public. Du rappel des engagements, en partie non tenus, pris par les décideurs publics lors de la Conférence des métiers du 18 février 2022, aggravant ainsi la pénurie des métiers de l'humain, à la cacophonie de ces mêmes décideurs concernant l'accord relatif aux Oubliés du Ségur, en partie non financé, qui laisse les structures financièrement exsangues.

Enfin, 2024 a été l'année de l'affirmation, celle brandie lors de notre très réussi 35^e Congrès : « Fiers de prendre soin, Fiers d'être engagés ». Dans un contexte politique à la fois désagrégé, laissant suinter et se propager des discours contraires à nos valeurs, cette affirmation de l'attention aux autres constitue un véritable Front des solidarités à partir duquel la société française peut se sentir plus forte.

À l'heure d'une nouvelle brutalisation du monde, le premier risque, pour les acteurs des solidarités et de la santé, serait de renoncer à être ce que nous sommes. Ne renoncer à rien dans nos ambitions, tout en étant conscients des temps présents, est un chemin escarpé d'autant plus exaltant que nous n'avons pas d'autre choix que de nous y engager pleinement.



MISSIONS, ORGANISATION, GOUVERNANCE

06 PRÉSENTATION DE L'UNIOPSS

07 LE RÉSEAU DES URIOPSS

08 LES ADHÉRENTS NATIONAUX

09 GOUVERNANCE, ORGANISATION,
FONCTIONNEMENT

UNIR LES ASSOCIATIONS POUR DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS

QUI SOMMES-NOUS ?

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique. Elle a pour vocation d'unir, de défendre et de valoriser les acteurs privés non lucratifs de solidarité. Elle est présente sur tout le territoire, au travers de :

- un réseau de 15 unions régionales (Uriopss)
- une centaine de fédérations, unions et associations nationales de défense et de promotion des personnes, de gestion d'établissements et de services, de soutien aux activités sociales, sanitaires, médico-sociales et socio-judiciaires.

Les adhérents de l'Union regroupent près de 35 000 établissements et services privés à but non lucratif du secteur social, médico-social et sanitaire, 750 000 salariés et un million de bénévoles engagés.

NOS MISSIONS

Organiser une analyse, une concertation et une représentation transversales aux secteurs de l'action sanitaire et sociale (personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfance, jeunesse, famille, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, santé...).

Valoriser le secteur non lucratif de solidarité, en France et en Europe, en contribuant à sa modernisation.

Veiller aux intérêts des personnes vulnérables et fragiles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales, et faire le lien entre l'État, les pouvoirs publics et les associations de solidarité.

NOS ACTIONS

Réagir à l'actualité, construire des propositions

L'Uniopss analyse les informations issues du terrain ainsi que l'actualité politique et réglementaire, pour identifier les enjeux du secteur et les actions à mener. Pour l'Uniopss, il est essentiel de penser la solidarité de manière globale, en dépassant les approches strictement sectorielles.

Anticiper pour mieux agir

Sa mission de Recherche et Prospective permet à l'Uniopss de participer pleinement à l'analyse transversale des phénomènes sociaux qui influent sur le secteur. Elle s'appuie sur la compétence de chercheurs et d'universitaires d'horizons et de sensibilités divers.

Animer la réflexion, partager les savoirs, offrir un appui technique

Afin d'aider les responsables associatifs, l'Uniopss rédige des ouvrages, des guides pratiques, réalise des outils multimédia et diffuse « Union Sociale », le mensuel d'information du réseau Uniopss-Uriopss. Elle organise par ailleurs des journées d'études thématiques, des colloques ainsi qu'un congrès tous les deux ans.

Représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et de l'opinion

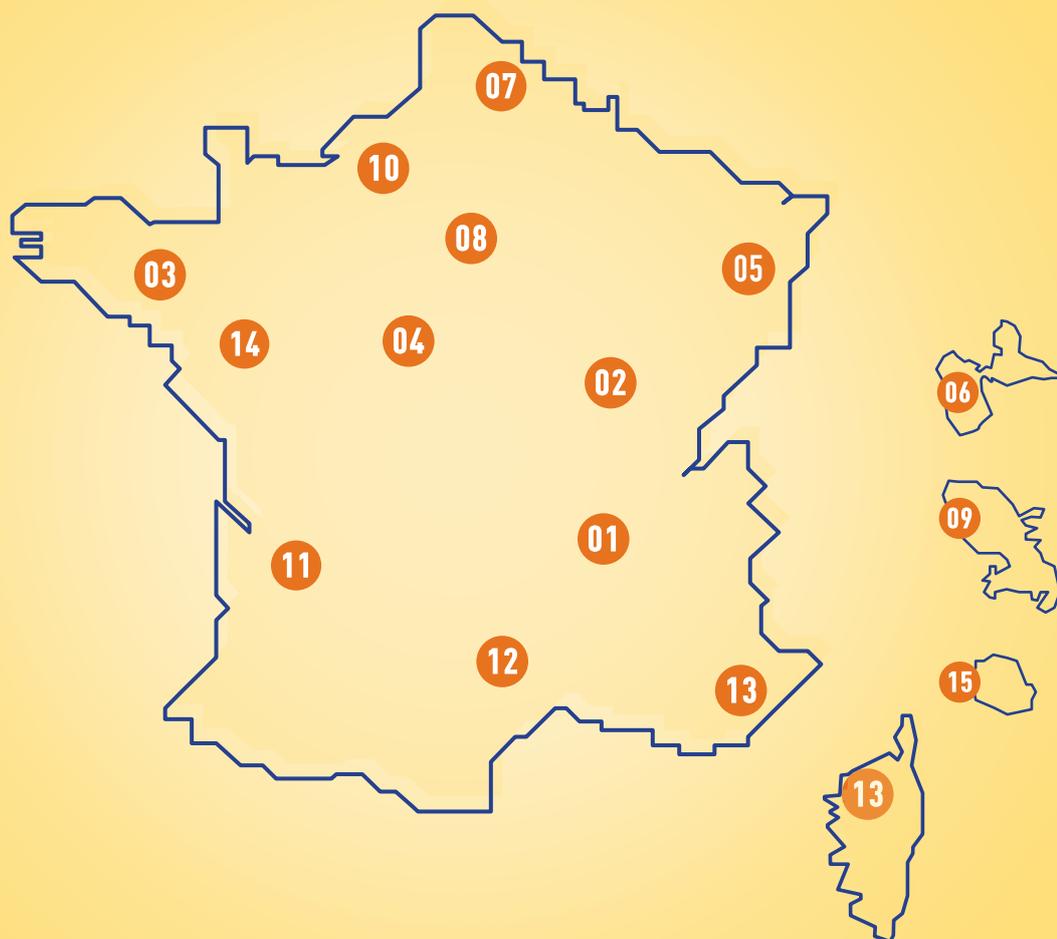
L'Uniopss porte les valeurs et les positions de ses adhérents au travers d'actions de plaidoyer et de lobbying, en proposant des amendements, en éditant des plateformes politiques, en faisant entendre sa voix dans les groupes de travail nationaux et européens au sein desquels elle est représentée.

LES VALEURS QUI NOUS RASSEMBLENT :

- Primauté de l'Humain
- Dignité de toutes et tous
- Solidarité
- Non lucrativité
- Égalité dans l'accès aux droits
- Participation de toutes et tous à la vie de la société
- Respect des biens communs

DES UNIONS RÉGIONALES (URIOPSS) réparties sur tout le territoire

Le réseau des Uriopss assure, à l'échelon régional, une représentation transversale des acteurs privés non lucratifs de solidarité. Regroupant les structures associatives sanitaires, sociales et médico-sociales de chaque région, les Uriopss offrent un lieu de réflexion et de coordination. Elles apportent également, grâce à leur expertise et leur connaissance du terrain, un appui technique et un accompagnement à leurs adhérents (informations, conseils, formations, services...).



01 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
www.uriopss-ara.fr

**02 BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**
www.uriopss-bfc.fr

03 BRETAGNE
www.uriopss-bretagne.fr

04 CENTRE
www.uriopss-centre.fr

05 GRAND EST
www.uriopss-grandest.fr

06 GUADELOUPE
www.uriopss-guadeloupe.fr

07 HAUTS-DE-FRANCE
www.uriopss-hdf.fr

08 ÎLE-DE-FRANCE
www.uriopss-idf.fr

09 MARTINIQUE/URASS
www.uriopss-martinique.fr

10 NORMANDIE
www.uriopss-normandie.fr

11 NOUVELLE AQUITAINE
www.uriopss-aquitaine.fr

12 OCCITANIE
www.uriopss-occitanie.fr

13 PACA ET CORSE
www.uriopss-pacac.fr

14 PAYS DE LA LOIRE
www.uriopss-pdl.fr

15 RÉUNION-MAYOTTE
www.uriopss-reunion-mayotte.fr

LES ADHÉRENTS NATIONAUX

L'Uniopss réunit une centaine de fédérations, unions et associations nationales. Ces structures ont en commun d'agir dans le secteur sanitaire, social et médico-social, auprès de personnes exclues, ou en situation de précarité, de personnes malades, âgées, en situation de handicap, ou encore auprès des familles, d'enfants ou d'adolescents en difficulté.

ACCENT PETITE ENFANCE*

ACIS FRANCE

ACTION CONTRE LA FAIM

ADEDOM

ADMR UNION NATIONALE

ADVOCACY FRANCE

AGENCE NOUVELLE DES SOLIDARITES ACTIVES (ANSA)

AIDES

APF FRANCE HANDICAP

APPRENTIS D'AUTEUIL

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE

ASSOCIATION DES COLLECTIFS ENFANTS PARENTS PROFESSIONNELS (ACEPP)

ASSOCIATION DES ITEP ET DE LEURS RÉSEAUX (AIRE)

ASSOCIATION L'ESSOR

ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES

ASSOCIATION NATIONALE ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTS/ACCUEILLANTS FAMILIAUX (ANAMAAF)*

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉQUIPES CONTRIBUANT À L'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (ANECAMSP)

ASSOCIATION PASSEUR DE MOTS, PASSEUR D'HISTOIRES

ASSOCIATION SIMON DE CYRÈNE

CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (CCMSA)

CITOYENS ET JUSTICE

COHABILIS

COMITÉ NATIONAL DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (CNLAPS)

COMPAGNIE DES FILLES DE LA CHARITÉ SAINT VINCENT DE PAUL

CONFÉDÉRATION DES UNIONS RÉGIONALES DES CENTRES DE SOINS INFIRMIERS (C3SI)

CONGRÉGATION DES SŒURS HOSPITALIÈRES SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE

CONSEIL NATIONAL HANDICAP & EMPLOI DES ORGANISMES DE PLACEMENT SPECIALISES (CHEOPS)

COORDINATION NATIONALE DES RÉSEAUX DE MICROSTRUCTURES (CNRMS)

EMMAÛS FRANCE

FAMILLES RURALES FÉDÉRATION NATIONALE

FÉDÉRATION ADDICTION

FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE

FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE RÉADAPTATION POUR HANDICAPÉS (FAGERH)

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ET DES ACTEURS POUR LA PROMOTION ET L'INSERTION PAR LE LOGEMENT (FAPIL)

FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE (FCSF)

FÉDÉRATION DES MAISONS D'ACCUEIL HOSPITALIÈRES (FMAH)

FÉDÉRATION DES RAYONS DE SOLEIL DE L'ENFANCE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES BANQUES ALIMENTAIRES (FFBA)

FÉDÉRATION FRANÇAISE SESAME AUTISME

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP

FÉDÉRATION HABITAT ET HUMANISME

FÉDÉRATION PROMOTION SANTÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE (FNMF)

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE L'AIDE FAMILIALE POPULAIRE/ CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES (FNAAFP-CSF)

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS ET AMIS DE PERSONNES ÂGÉES ET DE LEURS FAMILLES (FNAPAEF)

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS POUR LA PETITE ENFANCE (FNAPPE)

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES D'ACTION AVEC LES TSI GANES ET GENS DU VOYAGE (FNASAT - GENS DU VOYAGE)

FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES DE SANTÉ (FNCS)

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉCOLES DE PARENTS ET DES ÉDUCATEURS (FNEPE)

FÉDÉRATION NATIONALE POUR L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP SENSORIEL ET DYS EN FRANCE (FISAF)

FÉDÉRATION NATIONALE SOLIDARITÉ FEMMES (FNSF)

FÉDÉRATION SANTÉ HABITAT

FÉDÉRATION SANTÉ MENTALE FRANCE

FÉDÉRATION SOLIHA

FONDATION ANAIS

FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG

FONDATION DE FRANCE

FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT

FONDATION DIACONESSES DE REUILLY

FONDATION LA VIE AU GRAND AIR

FONDATION POUR LE LOGEMENT DES DÉFAVORISÉS

FONDATION PARTAGE ET VIE

FONDS SOCIAL JUIF UNIFIÉ

FRANCE TERRE D'ASILE

GROUPEMENT NATIONAL POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES (GIHP)

HOVIA

L'ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES (LADAPT)

L'ARCHE EN FRANCE

LA CIMADE

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

MÉDECINS DU MONDE

MUTLOG

ŒUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS (OSE)

PROBTM RMS

SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL (SSVP)

SOS VILLAGES D'ENFANTS

UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ (UNAF0)

UNION FRANÇAISE DES CENTRES DE VACANCES DE LOISIRS (UFCV)

UNION FRANÇAISE POUR LE SAUVETAGE DE L'ENFANCE (UFSE)

UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES (UNAFAM)

UNION NATIONALE DE L'AIDE, DES SOINS ET DES SERVICES AUX DOMICILES (UNA)

UNION NATIONALE DES CLLAJ

UNION NATIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES (UNHAJ)

VACANCES ET FAMILLES

VACANCES OUVERTES

VOIR ENSEMBLE

* Groupement associé

GOUVERNANCE, ORGANISATION, FONCTIONNEMENT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNIOOSS

Elle comprend une centaine de membres, composés de membres actifs (Uriopss et adhérents nationaux) et de personnalités qualifiées. Elle se réunit une fois par an pour la présentation du rapport d'activité, du rapport moral, des comptes de l'exercice.

Elle élit les membres du Conseil d'administration par tiers tous les deux ans, pour des mandats de 6 ans. En 2024, l'Assemblée générale s'est tenue le mardi 14 mai.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIOOSS

Composé de personnalités qualifiées, de représentants des Uriopss et de représentants des adhérents nationaux, le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an.

Des réunions peuvent être ouvertes à des membres de l'équipe de l'Uniopss.

Le Conseil met en œuvre les orientations stratégiques décidées par l'Assemblée générale, gère et administre l'Uniopss, conformément à ses orientations et aux décisions budgétaires votées. Il veille notamment à l'agrément de nouveaux adhérents, prépare le programme d'action et les orientations stratégiques, arrête les comptes et prépare le budget prévisionnel. Il valide également les positionnements politiques et stratégiques de l'Union.

Principaux sujets abordés en 2024 :

- L'organisation du Congrès de l'Uniopss, les 3 et 4 avril à Lyon
- Les Journées du Réseau des Solidarités
- L'attractivité des métiers de l'humain
- Les enjeux de la rentrée sociale : perspectives des politiques publiques des solidarités et de la santé
- La réforme SERAFIN-PH
- Le projet politique et stratégique de l'Uniopss
- Des propositions dans le cadre de la loi Grand Âge
- La réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD)
- La loi « Contrôler l'immigration, améliorer l'intégration »
- Les évolutions de la Convention Collective Unique Etendue (CCUE)
- La réforme de l'Aide Médicale de l'Etat (AME)
- La mobilisation du Réseau sur les difficultés budgétaires des associations et la pénurie des métiers
- La prime « Les oubliés du Ségur »
- Le Conseil de Recherche et Prospective
- Le Comité d'éthique
- Le Comité permanent des associations de solidarité et de la santé
- La Commission Lutte contre les exclusions
- La Commission Modèles socio-économiques associatifs
- Le CRDLA
- Les concertations CNR
- Le Pacte des solidarités
- PLF/PLFSS
- L'organisation du prochain Congrès de l'Uniopss 2026, à Paris

Composition du Conseil d'administration (AU 15 FÉVRIER 2025)

PERSONNES QUALIFIÉES

Daniel Goldberg	Président
Patricia Sitruk	Vice-présidente déléguée
Patrick Doutreligne	
Jean-Luc Nevache	Conseiller d'État

Adhérents nationaux Représentés par

APF France handicap
Alain Rochon

Association Addictions France
Nelly David

**Association les Petits Frères
des Pauvres**
Yann Lasnier

Emmaüs France
Anne Babic

**Fédération des acteurs
de la solidarité**
Nathalie Latour

Fédération de l'Entraide Protestante
Olivier Joël

**Fédération nationale des associations
de personnes âgées en établisse-
ments et de leurs familles – FNPAEF**
Françoise Gobled

Fondation de l'Armée du Salut
Guillaume Latil

L'ESSOR
Gaël Escaffre

Secours Catholique – Caritas France
Eric Delzant

Secours Populaire Français
Marc Castille

Union Nationale ADMR
Jérôme Perrin

**Union nationale de l'aide, des soins et
services aux domiciles – UNA**
Pierre Satti

Uriopss

Représentées par

Auvergne-Rhône-Alpes
Robin Dumas

Bourgogne-Franche-Comté
François Marti

Bretagne
Joël Goron

Centre
Marcel Hartmann

Grand Est
Françoise Mager

Hauts de France
Dominique Demory

Île-de-France
Brigitte Vigroux

Normandie
Pascal Cordier

Nouvelle Aquitaine
Xavier Baylac

Occitanie
Jean-Luc Millot

Pays-de-la-Loire
Caroline Urbain

Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse
Jean-Vincent Piquerez

Uriopss ultra-marines
Jean-François Grondin



NOTRE ORGANISATION GOUVERNANCE, ORGANISATION, FONCTIONNEMENT

LE BUREAU DE L'UNIOPISS

Il est élu par le Conseil d'administration. Ses membres sont élus pour une durée de deux ans.

Le Bureau se réunit une fois par mois. Il prépare les réunions du Conseil d'administration et suit plus particulièrement les questions de l'organisation administrative de l'Uniopss, de préparation de son budget, d'équilibre financier de l'Union, de ses relations avec les Unions régionales et les adhérents nationaux ainsi que de la communication.

Composition :

Président	Daniel Goldberg	
Vice-présidente déléguée	Patricia Sitruk	
Vice-président (représentant les Uriopss)	Dominique Demory	
Trésorière	Nelly David	
Secrétaire	Marc Castille	
Membres	Pascal Cordier Yann Lasnier Caroline Urbain	Olivier Joël Françoise Mager



Des lieux d'échanges avec les Uriopss et les adhérents nationaux

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'URIOPISS

Les président(e)s des Uriopss forment une conférence qui se réunit au moins trois fois par an. Elle prend les décisions concernant le fonctionnement du réseau formé par l'Uniopss et les Uriopss. Elle est ouverte deux fois par an aux directeur(trice)s des Uriopss.

Outre des points d'actualité, les sujets ont principalement porté en 2024 sur :

- PLF/PLFSS 2024
- Les concertations engagées par l'État : CNR Bien vieillir, Pacte des solidarités
- Les chantiers et la vie internes du Réseau : mutualisation/coopération, modèle socio-économique, communication, projet stratégique, Journées du Réseau des Solidarités, SIRUP/Eudonet
- L'état des lieux des budgets 2025 pour les organismes

LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

Inscrit à l'Article XVII des statuts de l'Uniopss, le Comité d'éthique mène une réflexion éthique se rapportant aux buts, missions et actions de l'Uniopss. Le Comité est saisi par le Conseil d'administration des sujets dont ce dernier souhaite qu'il se saisisse pour exprimer un avis. Des propositions peuvent être envoyées au Comité d'éthique par les adhérents. Le Comité peut également s'auto-saisir de tout sujet. Le Comité peut aussi donner un avis dans les procédures de radiation d'adhérents ou de révocation d'administrateurs. Il se réunit au moins deux fois par an. L'organisation et le fonctionnement du Comité d'éthique sont régis par un règlement intérieur.

Composition du Comité d'éthique

Personnes qualifiées : Jean-Luc Bedos, *avocat et fondateur de l'association droit d'urgence* ; Denis Piveteau, *conseiller d'État* ; Jean-Pierre Blaevoet, *psychologue*

Administrateurs Uniopss : Patrick Doutreligne, *personne qualifiée* ; Olivier Joël, *administrateur*

Administrateurs Uriopss : Patrick Criquet, *trésorier, Uriopss de Normandie* ; Jean Hamon, *personne qualifiée, Uriopss Bretagne* ; Jacques Gaucher, *Uriopss Auvergne-Rhône-Alpes*

Représentante au titre des adhérents nationaux : Magalie Assor, *cheffe de projet « Démarche et réflexion éthique », Fondation Œuvre Croix Saint-Simon*

Représentante Uriopss : Christine Nieuwjaer, *responsable du secteur autonomie, Uriopss Hauts-de-France*

LA CONFÉRENCE DES ADHÉRENTS NATIONAUX

Les adhérents nationaux forment une conférence qui se réunit une fois par semestre.

La Conférence des adhérents nationaux est un lieu d'échanges, de partage et d'élaboration d'une culture commune, nationale et régionale, à l'Union. Depuis 2016, un invité extérieur permet de lancer la discussion sur des enjeux transversaux.

LE CONSEIL DE RECHERCHE ET PROSPECTIVE

Le Conseil de Recherche et Prospective a poursuivi ses travaux sur la société inclusive. Le Conseil a capitalisé les auditions engagées depuis 2019. Pour contribuer au débat public comme aux analyses et positionnements des associations, il s'agit de comprendre comment l'inclusion, faussement consensuelle, se décline selon différents modes, dans les différents secteurs ; d'observer les pratiques pour montrer tous leurs potentiels au-delà de la mise en œuvre d'une norme ; et enfin de penser les choix à opérer pour une société plus inclusive.

Présidé par Robert Lafore, professeur émérite en droit public à l'IEP de Bordeaux, il associe Amélie Artis (maître de conférences en Économie, responsable du Parcours « Développement et Expertise de l'Économie sociale », Sciences Po Grenoble, PACTE CNRS) ; Francis Calcoen (ancien président de l'Uniopss Nord-Pas-de-Calais, ancien membre du Bureau de l'Uniopss) ; Jacques Defourny (Centre d'Économie Sociale, Université de Liège) ; Philippe Eynaud (professeur en sciences de gestion à l'IAE de Paris, Université Panthéon Sorbonne, membre du Haut Conseil à la vie associative) ; Hugues Feltesse (personne qualifiée) ; André Flageul (administrateur d'UNA) ; Florence Gallois (maître de conférences en sciences économiques à l'Université Reims Champagne-Ardenne, Laboratoire Re-gards) ; Olivier Giraud (directeur de recherche au CNRS, co-directeur du LISE-CNAM) ; Catherine Humbert (directrice de l'Uniopss Grand-Est) ; Céline Marival (Docteure en Sciences Humaines, secteur associatif social et médico-social, poli-tiques du handicap) ; Henry Noguès (professeur honoraire de l'université de Nantes) ; Johan Priou (directeur de l'Uniopss Centre) ; Patricia Sitruk (vice-présidente déléguée de l'Uniopss) ; Patrick Doutreligne (ancien président de l'Uniopss, Personne qualifiée au Conseil d'administration), Jérôme Voiturier (directeur général de l'Uniopss).



Les commissions et groupes de concertation de l'Uniopss (au 15 février 2025)

Les commissions permettent à l'Union, par le canal de ses adhérents, de prendre en compte les réalités du terrain afin de les traduire en une réflexion sur les évolutions de la demande sociale et sur l'adéquation à celle-ci des politiques, et d'élaborer des propositions d'évolution des politiques publiques.

Les commissions sont composées librement par les adhérents volontaires, Uriopss et adhérents nationaux.

Leur président(e) est désigné(e) par le président de l'Uniopss, après avis du Conseil d'administration : leur mandat est de 3 ans renouvelable une fois. L'animation des commissions est assurée par le (ou les) conseiller(s) technique(s) compétent(s) de l'équipe de l'Uniopss. Il peut être fait appel au concours de personnalités et d'experts extérieurs au mouvement.

Les président(e)s des commissions non élu(e)s participent au Conseil d'administration avec voix consultative. C'est le Conseil d'administration qui juge en dernier ressort de la pertinence des prises de position proposées par les commissions.

Les commissions peuvent se doter d'un Bureau, composé de référents techniques susceptibles de se réunir ou de se concerter en cas d'urgence et assurant les liaisons courantes avec le directeur général de l'Uniopss. Elles organisent librement leur travail, celui-ci pouvant être décliné dans des « groupes de concertation », réunis autour d'une thématique spécifique. Les commissions sont appelées à présenter périodiquement l'état de leurs travaux devant le Bureau ou le Conseil d'administration de l'Uniopss. Les présidents et animateurs de ces commissions veillent à assurer la liaison avec le Conseil de Recherche et Prospective et la Direction de la communication et de l'information de l'Uniopss.

COMMISSION « ENFANCES FAMILLES JEUNESSES »

Président(e)s : Jean-Pierre Rosenczveig et Katy Lemoigne

Conseillère technique : Alexandra Andres

Groupes de concertation

« Petite enfance et parentalités »

Animation : Alexandra Andres

COMMISSION « AUTONOMIE ET CITOYENNETÉ DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

Président : Etienne Petitmengin

Conseillères techniques : Maëliiss Bouticourt, Juliette Capelle

COMMISSION « LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS »

Président : Noam Leandri

Conseillères techniques : Charlotte Penot, Jeanne Dietrich

Groupes de concertation

« Prévention Hébergement Logement »

Président : Gilles Desrumaux, référent Hébergement-Logement d'ALERTE

Animation : Jeanne Dietrich

« ALERTE-PARTENAIRES SOCIAUX »

Président : Noam Leandri, avec l'appui de Charlotte Penot

20 membres et 9 partenaires sociaux employeurs et salariés

« GRI (Groupe Réseau Insertion) »

Président : Noam Leandri

Animation : Charlotte Penot, avec l'appui de Jeanne Dietrich

« GRI dédié aux questions d'hébergement et de logement »

Président : Gilles Desrumaux, référent Hébergement-Logement d'ALERTE

Animation : Jeanne Dietrich

COMMISSION « MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES ASSOCIATIFS »

Président : Roland Janvier

Animation : Jérôme Voiturier et Isabelle Léomant

Groupes de concertation Uniopss-Uriopss sur l'analyse des pratiques et des réformes

« Gestion, Tarification, Régulation »

Animation : était assurée par Joseph Ezin-Wota jusqu'à janvier 2025

« Droit social »

Animation : Isabelle Léomant

« Ressources humaines des associations »

Animation : Isabelle Léomant

Comité de réflexion Gestion-Tarifification de l'Uniopss

Président : Sébastien Pommier

Animation : assurée par Joseph Ezin-Wota jusqu'à janvier 2025

COMMISSION « SANTÉ »

Présidente : Danièle Jourdain-Menninger

Conseiller technique : Raphaël Moreau

Groupes de concertation Uniopss-Uriopss et adhérents nationaux

« Santé mentale »

Référent : Pauline Vassalo

Animation : Raphaël Moreau

Groupes de concertation Uniopss-Uriopss

« Numérique en santé »

Animation : Raphaël Moreau

« Santé »

Animation : Raphaël Moreau

Les représentations de l'Uniopss

L'Uniopss assure plus d'une centaine de représentations au sein d'organismes nationaux du secteur sanitaire, social et médico-social, ainsi qu'au sein d'organismes relevant de l'économie sociale et solidaire. Ces représentations sont assurées pour partie par des salariés de l'Uniopss et pour partie par des administrateurs ou représentants des adhérents nationaux et des Uriopss, ainsi que par des bénévoles.

Les principales représentations en 2024

- **L'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP)**, représentation assurée par Jérôme Voiturier, directeur général de l'Uniopss. Le Comité technique de Mon observatoire du Développement durable assurée par Isabelle Léomant, conseillère technique Accompagnements, Acteurs et Parcours à l'Uniopss.
- **La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)**, assurée par Etienne Petitmengin, président de la Commission « Autonomie et citoyenneté des PA/PH » de l'Uniopss (titulaire). L'Uniopss participe également aux travaux SERAFIN-PH, pilotés par la CNSA et la DGCS, (comité stratégique, groupe technique national et comité technique modèles de financement) ; représentée par Joseph Ezin-Wota, conseiller technique Gestion-Tarifification-Régulation.
- **Le Comité de coordination de lutte contre la précarité alimentaire**, assurée par Charlotte Penot, conseillère technique Lutte contre les exclusions.
- **Le Comité d'entente protection de l'enfance du Défenseur des droits**, assurée par Alexandra Andres, conseillère technique Enfances Familles Jeunesses à l'Uniopss.
- **Le Comité d'entente Santé du Défenseur des droits**, assurée par Raphaël Moreau, conseiller technique Santé-ESMS à l'Uniopss.
- **Le Comité d'entente « Avancée en âge »**, assurée par Maëli Bouticourt, conseillère technique Autonomie à l'Uniopss.
- **Le Comité d'entente précarité**, assurée par Charlotte Penot.
- **Le Comité de filière Petite Enfance**, assurée par Alexandra Andres.
- **Le Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS)**, assurée, au titre de la section sociale, par Joseph Ezin-Wota ; au titre de la section sanitaire par Raphaël Moreau.
- **Le comité partenarial Petite Enfance de la Caisse nationale des Allocations Familiales (CNAF)**, assurée par Alexandra Andres.
- **Le Comité de suivi de la Complémentaire Santé Solidarité**, assurée par Charlotte Penot, conseillère technique Lutte contre les exclusions (titulaire) et Raphaël Moreau (suppléant).
- **Le Comité de suivi DALO**, assurée par Jeanne Dietrich, conseillère technique Hébergement-Logement (titulaire) et Gilles Desrumaux, président du groupe Prévention-Hébergement-Logement (suppléant).
- **Le comité Structures du numérique en santé et le Comité stratégique du Programme ESMS numérique**, assurée par Raphaël Moreau.
- **Le Comité technique interministériel du plan métiers du grand âge et de l'autonomie**, assurée par Isabelle Léomant.
- **La Commission Égalité Femmes Hommes du Conseil Supérieur de l'ESS**, assurée par Isabelle Léomant.
- **La Conférence nationale de santé (CNS)**, assurée par Danièle Jourdain-Menninger, présidente de la Commission « Santé » de l'Uniopss (titulaire), et Raphaël Moreau, suppléant.
- **Le Conseil économique, social et environnemental (CESE)**, assurée par Danièle Jourdain-Menninger, au titre du Mouvement associatif, présentée par l'Uniopss.
- **Le Conseil national de l'habitat (CNH)**, assurée en tant que titulaires par Manuel Domergue (Fondation pour le logement des défavorisés) et Michel Roux (Fapil) et en tant que suppléants par Jeanne Dietrich (Uniopss) et Aude Pinault (Unhaj).
- **Le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)**. L'Uniopss est désormais membre du collège 3 : « Organisations intervenant dans le champ du handicap » à travers un binôme « titulaire/suppléant ». Il est composé d'Etienne Petitmengin (titulaire) et d'Annelise Garzuel (suppléante), conseillère technique à l'AIRe.
- **Le Conseil national de l'information statistique (CNIS)**, assurée par Christine Chognot, adjointe au directeur général, puis par Judith Ollé, conseillère technique (Uriopss Ile-de France) ; et à la commission Emploi, qualification et revenus du travail par Isabelle Léomant.
- **Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)**, assurée par Noam Leandri, président de la commission « Lutte contre les exclusions » de l'Uniopss et du collectif ALERTE (titulaire) et Charlotte Penot (suppléante). Par ailleurs, Jérôme Voiturier est représentant des associations dans le bureau permanent du CNLE.
- **Le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE)**, assurée pour les séances plénières par Katy Lemoigne, Uniopss (titulaire) ; Baptiste Cohen, Apprentis d'Auteuil (titulaire) ; Sophie Diehl, Citoyens & Justice (titulaire) ; Alexandra Andres, Uniopss (titulaire) ; Cécile Bénézet, Uniopss PACA-Corse (suppléante) ; Thierry Louzy, Fondation de l'Armée du Salut (suppléant) ; Didier Wallace, La Vie au Grand Air (suppléant) ; Guy Zolger, Fédération de l'Entraide protestante (suppléant) et pour le GT Collège des enfants, Sophie Diehl (Citoyens & Justice) et Isabelle Léomant.
- **Le Conseil social de l'habitat (CSH)**, assurée par Jeanne Dietrich (Uniopss) et Bernard Usquin, administrateur Habitat et Humanisme (suppléant).
- **Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS)**, assurée, au titre du Mouvement associatif, par Daniel Goldberg, président de l'Uniopss.
- **La Convention relative à la Planification Ecologique du Système de Santé (PESS)** entre l'État (ministère de la Santé et de la Prévention), les établissements publics et opérateurs (l'Anap, la CNSA, la Cnam, la HAS, ...), des associations de formation initiale et continue et les fédérations du secteur sanitaire, social et médico-social, assurée par Jérôme Voiturier.
- **La Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale**, assurée par Joseph Ezin-Wota.
- **L'Espace de Recherche et de Prospective Santé-Social (ERP)**, assurée par Jérôme Voiturier.
- **ESS France**, assurée, au nom du Mouvement associatif, par Jérôme Voiturier (membre titulaire du Conseil d'administration).
- **L'European Anti Poverty Network (EAPN) France et Europe**, dont la présidence était assurée par Guy Janvier, bénévole.

Jeanne Dietrich y participe et assure par ailleurs la représentation d'EAPN France auprès du Comité Stratégique d'EAPN Europe. À la suite du décès de Guy Janvier, la vice-Présidence d'EAPN est assurée par Jérôme Voiturier.

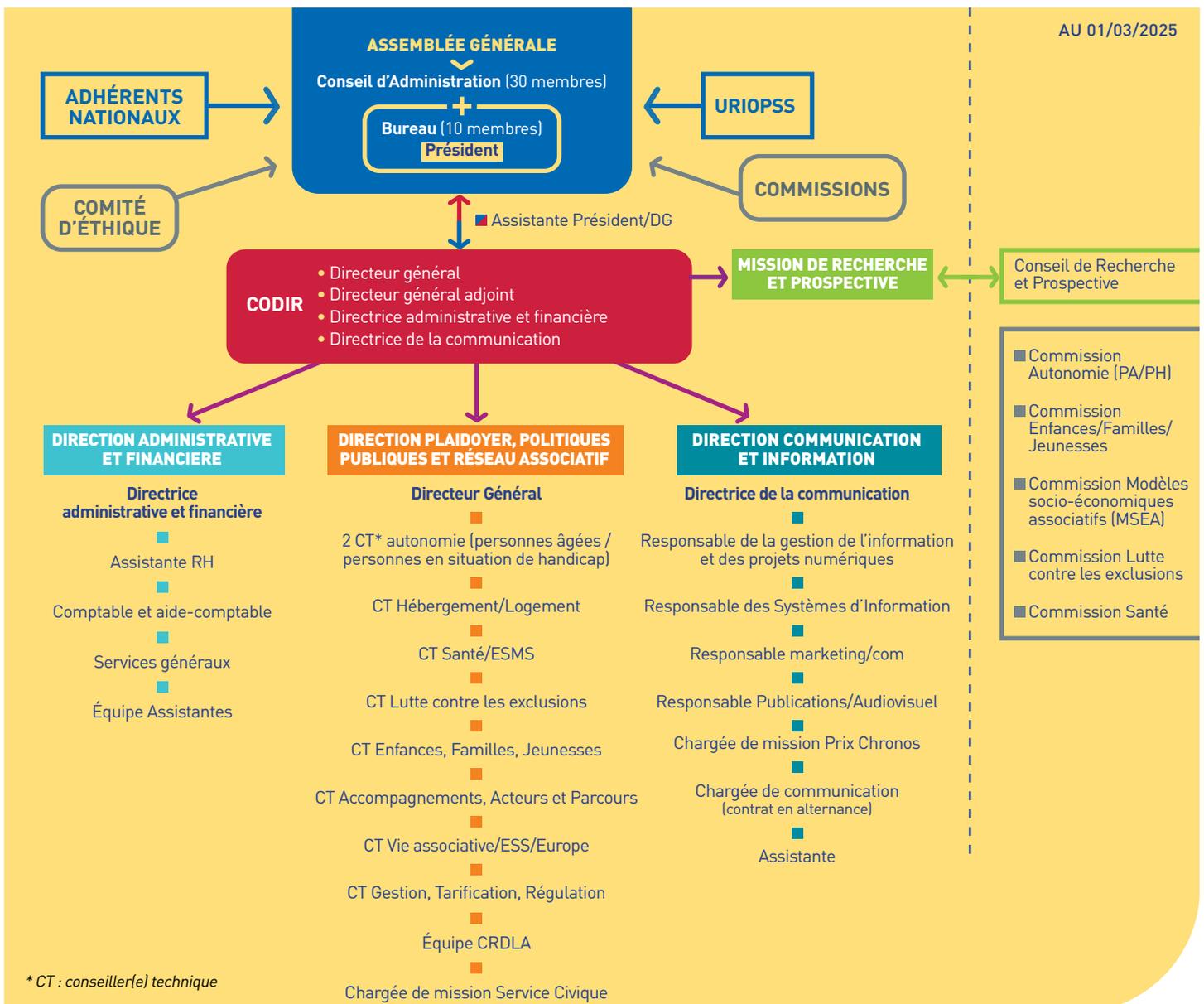
- **La Fondation Partage et Vie**, assurée par Jérôme Voiturier.
- **Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA)**, assurée par Daniel Goldberg, président de l'Uniopss (Famille), Alain Villez, administrateur des Petits Frères des Pauvres (Âge), Maëliiss Bouticourt (suppléante) et Alexandra Andres (Enfance).
- **Le Haut Conseil pour le Droit au Logement**, assurée par Jeanne Dietrich.
- **Le Haut conseil du travail social (HCTS)**, assurée par Isabelle Léomant et Jérôme Voiturier. Participation aux assemblées plénières, à la Commission permanente ainsi qu'à différents groupes de travail.
- **La Haute Autorité de Santé**, assurée par Jérôme Voiturier, en tant que membre du comité de concertation de la commission en charge du social et du médico-social.

- **Le Mouvement associatif**, assurée par Jérôme Voiturier (titulaire), vice-président en charge de la Commission « Économie » puis par Danièle Jourdain-Menninger. Plusieurs salariés de l'Uniopss participent en tant qu'experts aux travaux des commissions du Mouvement associatif (Isabelle Léomant).
- **Le Pacte du Pouvoir de Vivre**, (groupe de coordination) assurée par Jérôme Voiturier.
- **Les groupes de travaux annuels du CNLE**, assurée par Charlotte Penot.
- **L'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS)**, assurée Jérôme Voiturier.
- **L'Observatoire national de l'habitat inclusif**, assurée par Maëliiss Bouticourt.
- **Sogama Conseil**, assurée par Olivier Joël, administrateur de l'Uniopss et de la Fédération de l'Entraide Protestante.
- **Regroupement national des Organismes gestionnaires des Centres de Santé (RNOGCS)**, assurée par Raphaël Moreau.



L'organisation opérationnelle de l'Uniopss

L'Uniopss est dirigée par un directeur général, nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Bureau.





TEMPS FORTS & ACTIVITÉ 2024

16 ÉDITO DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

18 L'ANNÉE 2024 EN CHIFFRES

20 TEMPS FORTS 2024

26 ACTIVITÉ 2024

- Vie associative et économie sociale et solidaire > P.26
- Travail social, emploi, ressources humaines, attractivité > P.28
- Gestion, tarification, régulation > P.30
- Santé > P.32
- Lutte contre les exclusions > P.34
- Enfances Familles Jeunesses > P.36
- Autonomie et Citoyenneté des Personnes Âgées et des Personnes en situation de handicap > P.38
- Semaine Bleue – Prix Chronos > P.42
- Centre de ressources DLA solidarités – santé > P.44
- Communication et information > P.46



ÉDITO

Jérôme Volturier
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNIOOSS

L'UNIOOSS MAINTIENT LE CAP FACE AUX INCERTITUDES

L'année 2024 a été marquée par une double inquiétude. D'un côté, la situation économique et financière des acteurs associatifs des solidarités et de la santé a fortement pesé dans l'activité de l'Union et a mobilisé toute notre énergie pour faire reconnaître, par les acteurs publics, la nécessité de soutenir économiquement nos associations. D'un autre côté, les incertitudes provoquées par la situation politique qu'a connue et que connaît encore notre pays n'ont pas permis de construire des politiques publiques à long terme, alors que les besoins sociaux sont importants. Dans ce contexte, l'Uniopss et son réseau se sont attachés à mettre en avant les difficultés des acteurs associatifs des solidarités et de la santé, mais aussi l'apport et l'expertise de ce secteur essentiel pour maintenir le lien social, et à construire des propositions, que ce soit dans le domaine du grand âge, du handicap, dans la santé, le logement ou encore dans la petite enfance et la protection de l'enfance.

Un contexte financier et politique qui appelle à l'engagement sans faille de notre réseau

2024 s'est caractérisée, pour le secteur associatif des solidarités et de la santé, par une fragilisation de son modèle économique et financier sans précédent. Dans un contexte déjà fortement préoccupant de **sous-financement chronique** au regard des besoins d'accompagnement et d'accueil des personnes vulnérables, les revalorisations – que nous appelions de nos vœux – des métiers des solidarités, ont mis en tension les structures et services associatifs, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été compensées par les pouvoirs publics.

À cette impasse financière s'ajoute une situation politique incertaine ne permettant pas de construire des politiques publiques des solidarités dans une projection vers l'avenir pourtant nécessaire.

Ces éléments renforcent nos inquiétudes déjà existantes quant à la **fragilisation de notre modèle social**, dans un contexte marqué par des tendances lourdes : montée de l'individualisme, crise de confiance dans

les institutions et dans la démocratie représentative, maintien voire accroissement des inégalités sociales et territoriales, découragement des professionnels de l'Humain.

L'accroissement des tensions qui en résultent, tant sur l'accompagnement des personnes, que sur le rôle des corps intermédiaires et leur capacité à proposer des solutions innovantes, et plus généralement sur la complémentarité entre les politiques d'État et les politiques construites sur les territoires, a mobilisé l'Uniopss tout au long de l'année 2024.

Notre Union a ainsi sollicité de **nombreux échanges avec les pouvoirs publics**, que ce soit avec les différents ministres qui se sont succédé, avec les délégations interministérielles et les directions d'administration centrale. À chaque rencontre, nous avons fait état de la situation de crise qui impacte durement les acteurs associatifs des solidarités et de la santé, ainsi que des conséquences de celle-ci sur l'accompagnement des personnes vulnérables.

Des contributions et positionnements dans tous les champs des solidarités

Malgré une année d'instabilité forte sur le plan institutionnel et politique, l'Uniopss a fait entendre son plaidoyer et ses propositions pour tenter de **peser sur les politiques publiques**, ainsi que sur les réformes en cours et à venir dans le secteur des solidarités. Elle a ainsi proposé 59 amendements au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2025, apporté sa contribution sur la Loi Bien-Vieillir, l'accès aux soins, le Pacte des solidarités, la situation des Ehpad, la justice pénale des mineurs ou encore la réforme des services autonomie à domicile, ainsi qu'à la réflexion sur les manquements des politiques en protection de l'enfance et sur les discriminations dans l'accès aux soins, pour ne citer que cela.

Un Congrès d'affirmation de nos valeurs

Le 35^e Congrès de l'Uniopss des 3 et 4 avril 2024 à Lyon, a constitué un moment fort de l'Union. Le titre « *Fiers de prendre soins, fiers d'être engagés ! Ensemble pour une société inclusive et solidaire* » mérite que l'on s'arrête quelques instants sur les termes.

Dans un contexte d'invisibilisation des politiques sociales et de ceux qui les portent, il nous apparaissait important de rappeler notre fierté d'être aux côtés et d'accompagner des personnes en situation de vulnérabilité, et de mettre en **avant l'implication des professionnels et acteurs de Care**. De même, dans la droite ligne de notre projet politique et stratégique adopté fin 2023, ce congrès a été l'occasion de réaffirmer notre volonté d'une politique des solidarités qui soit inclusive, en reconnaissant les droits fondamentaux des personnes et spécifiquement des personnes en situation de vulnérabilité, mais également d'une société solidaire, **en défendant un modèle non lucratif**, dans une période où la lucrativité et ses dérives possibles prennent de l'ampleur.

Ce congrès fut une réussite, tant en termes de mobilisation que par la teneur des échanges et il faut ici remercier toutes les équipes impliquées.

Une année de réflexion et de propositions pour consolider notre modèle associatif

Dans un contexte financier particulièrement préoccupant pour les associations des solidarités et de la santé et face à la situation d'impasse budgétaire, l'Uniopss, au cours de l'année 2024, a maintenu et renforcé son plaidoyer auprès des pouvoirs publics, pour obtenir des moyens à la hauteur, permettant de répondre aux besoins d'accompagnement des vulnérabilités, de la petite enfance au grand âge.

Ainsi, dans le cadre du rapport du CESE « *Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique* » de Dominique Joseph et Martin Bobel, l'Uniopss a rappelé la nécessité d'une régulation entre les différents type d'acteurs (publics, privés associatifs et privés marchands), sous peine de voir s'accroître une segmentation de l'offre, au détriment des droits des personnes accompagnées.

Nous avons également défendu la place des associations des solidarités et de la santé dans le champ de l'économie sociale et solidaire en intégrant cette année le CSESS.

Enfin, afin de renforcer l'analyse et les propositions d'évolution du secteur, **l'Uniopss a renouvelé sa commission « modèles socio-économiques associatifs »**, avec une feuille de route pour les années à venir autour de 4 axes : l'innovation, la coopération, la non-lucrativité et l'efficacité.

La crise des métiers de l'Humain : une préoccupation quotidienne pour l'Uniopss.

L'année 2024, fut de nouveau, pour l'Uniopss, une année de mobilisation et d'interpellation sur la situation de crise que connaissent les acteurs associatifs, confrontés à **une pénurie de professionnels** et à un manque d'attractivité des métiers de l'Humain.

Dans le souci, non seulement de représenter les structures et services mais aussi de mettre en avant l'impact de cette pénurie sur la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies ou accompagnées, l'Uniopss a été à l'origine d'une vaste campagne sur les réseaux sociaux intitulée **#Jesonnalalarme**, accompagnée d'une pétition qui a recueilli, en quelques semaines, plus de 30 000 signatures. Elle a, en parallèle, défendu auprès de l'État et des départements l'urgence de **verser aux structures associatives les compensations financières** en lien avec les accords « Ségur » et leur extension.

Elle a également, dans le cadre de la constitution du futur institut national du travail social, proposer des pistes pour l'amélioration de la **reconnaissance du travail social** mais aussi de l'attractivité de ces métiers essentiels.

Cette année, donc, l'Uniopss, fidèle à ses valeurs et à son projet, en unissant le secteur associatif des solidarités et en défendant le droit des personnes accompagnées ou accueillies, a maintenu un cap, une boussole, dans un contexte de forte tempête, tant budgétaire que politique.

L'ANNÉE 2024 EN CHIFFRES



59

amendements
proposés lors du
PLFSS 2025



+/- 100

représentations

au sein d'organismes
nationaux du secteur
sanitaire, social,
médico-social et
de l'ESS

17 500

jurés inscrits pour
le Prix Chronos de
littérature

+/-

190

réunions de commissions
et groupes de travail
animées par l'Uniopss

+
de 1 440

structures accompagnées
par le DLA

(Dispositif local
d'accompagnement)



165

appuis-conseils

515 000

pages vues sur
les portails web
du réseau

+

152 000
en 1 an



1 250

abonnés à la newsletter
« L'Uniopss en actions »

34

communiqués
de presse

et

300

retombées
médiatiques



30 000
signatures

recueillies en quelques semaines
pour la pétition
«Pour un accompagnement digne,
ensemble sonnons l'alarme»

+/-

10 000

initiatives
recensées dans
le cadre de la
Semaine Bleue

1 405

fiches d'expertise
produites sur les sites
du réseau
Uniopss-Uriopss



23 177

abonnés au compte
LinkedIn de l'Uniopss

+

3 797

abonnés en 1 an



1 000

participants
à Lyon pour le
35^e Congrès de
l'Uniopss

35^e CONGRÈS DE L'UNIOPSS

Tous mobilisés pour une société

Annoncé comme le grand rendez-vous des solidarités de l'année 2024, le 35^e Congrès de l'Uniopss a rassemblé à Lyon plus de 1 000 participants. Ce fut l'occasion pour les acteurs associatifs des solidarités et de la santé de réaffirmer les fiertés du prendre soin et de l'engagement, ainsi que de faire entendre leurs valeurs et leurs combats pour une société résolument humaine.



Le Congrès en chiffres

Plus de
1 000
participants

21 ateliers
participatifs

4 temps de plénières
et une dizaine de
tables rondes

56 exposants



« **Fiers de prendre soin, fiers d'être engagés ! Ensemble pour une société inclusive et solidaire** » : telle était la thématique du 35^e Congrès de l'Uniopss, organisé avec le concours de l'Uriopss Auvergne-Rhône-Alpes, qui s'est déroulé les 3 et 4 avril à Lyon. Un congrès d'affirmation de nos convictions, de nos pouvoirs d'agir et du projet que nous portons ensemble pour la société française : une société qui permet à chacun de trouver sa place, quel que soit son parcours de vie.

Ce Congrès de l'Uniopss fut ainsi un temps fort de mobilisation, d'interpellation qui a permis de faire entendre haut et fort la voix des acteurs associatifs et de peser sur les politiques à construire

Au sein de chaque plénière, des experts, des professionnels et des personnes accompagnées ont croisé leurs regards sur la réalité de nos secteurs et ont mis en avant la créativité des acteurs de la solidarité dans tous les territoires. Plusieurs personnalités de renom comme **Pierre Rosanvallon**, sociologue, historien et membre du Collège

de France ou encore la célèbre violoncelliste **Claire Oppert**, ont offert un regard nouveau sur la place des solidarités dans notre pays.

PRENDRE SOIN : LES ASSOCIATIONS AU CŒUR DE L'ACTION

Ce premier temps de plénière avait pour vocation de dresser un état des lieux de la société française et de la place des associations dans ce cadre. La question de l'attractivité et de l'utilité des métiers de l'humain a également été abordée.

UTILITÉ SOCIALE, UTILITÉ PUBLIQUE : LES DÉFIS DU MONDE ASSOCIATIF

Ce deuxième temps a notamment permis de mettre en lumière les plus-values du monde associatif et d'évoquer les relations entre les acteurs des solidarités et les pouvoirs publics. Une occasion de mesurer les pistes de coopérations possibles.



résolument humaine !

SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET SOLIDAIRE : PLUS VITE, PLUS LOIN... POUR TOUS !



Les intervenants du 3^e temps de plénière du Congrès ont échangé sur la notion de société inclusive et sur sa déclinaison, tant dans les établissements et services que par les pouvoirs publics. Ils ont souligné la nécessité de changer notre regard sur les publics accompagnés pour faire vivre une société réellement inclusive.

QUEL POUVOIR D'AGIR DES ACTEURS DES SOLIDARITÉS POUR TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ ?



Après un focus sur la place des solidarités en Europe face à la montée des populismes, le Congrès s'est achevé par la synthèse des riches contributions issues des **21 ateliers**, lesquels ont permis aux participants d'échanger, de débattre, de partager leurs expériences et de co-construire des solutions. Les thématiques abordées ont été très diverses, allant de la pratique éthique, au dialogue social, en passant par la transition écologique, la société inclusive, ou encore la santé mentale des personnes accompagnées. Un autre axe fort de ces ateliers a porté sur les relations entre professionnels et bénévoles pour faire face à la crise des métiers de l'humain. Il fut également question des défis à venir pour les acteurs de la solidarité (virage inclusif, changement climatique, développement durable, développement des coopérations...), sans oublier la question du modèle économique des associations.

Ce Congrès a été également marqué par les **interventions de deux ministres** : Fadila Khattabi, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées, précédée d'une intervention en vidéo de Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités.

L'UNIOPSS APPELLE À LA MOBILISATION !

Daniel Goldberg, président de l'Uniopss a prononcé un discours très mobilisateur



sur l'état des solidarités et la place des associations et des professionnels pour les faire vivre. Pour l'Uniopss, les droits fondamentaux des personnes, la reconnaissance des métiers de l'humain et la défense du modèle non lucratif des solidarités sont les trois faces d'un même sujet, celui d'une France résolument humaine. Afin d'avoir « plus de poids dans les décisions publiques et plus de reconnaissance auprès de nos concitoyens », le président de l'Uniopss a appelé à la création d'un Comité permanent du secteur non lucratif des solidarités et de la santé réunissant l'ensemble des fédérations et les grands réseaux concernés.

DES TEMPS DE CONVIVIALITÉ, D'ÉCHANGES ET D'ANIMATIONS !



Partie prenante du Congrès, le **Village des exposants** a permis aux congressistes de découvrir les initiatives et actions innovantes du réseau Uniopss-Uriopss, des adhérents, des partenaires. Démonstrations, expériences immersives, borne photos pour capturer l'instant... ces temps conviviaux ont été particulièrement appréciés des congressistes ! **Le stand porté par le réseau Uniopss-Uriopss** a notamment été le théâtre de l'élaboration d'une fresque dessinée, issue de contributions en direct, représentant la manière dont les acteurs de la solidarité perçoivent le réseau. Une occasion, pour les congressistes présents, de rappeler leur fierté de prendre soin et d'être engagés.

Une soirée privée au **musée des Confluences** a permis également aux congressistes de vivre un moment d'exception en découvrant, autour d'un cocktail dinatoire, les collections et les expositions de ce lieu emblématique qui fusionne histoire et architecture contemporaine.

Retrouvez les vidéos des plénières et les enregistrements audio des ateliers sur la playlist disponible sur la chaîne YouTube de l'Uniopss : <https://www.youtube.com/user/Uniopss>

CRISE DES MÉTIERS DE L'HUMAIN : Le réseau Uniopss-Uriopss sonne l'alarme !

2024 fut de nouveau, pour l'Uniopss, une année de mobilisation et d'interpellation sur la crise qui touche les structures associatives des solidarités et de la santé, confrontées à une situation sans précédent, tant en termes de pénurie de professionnels, que de difficultés financières. Avec un impact sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de personnes vulnérables.

LE 12 FÉVRIER 2024, LE RÉSEAU UNIOPISS-URIOPISS A LANCÉ UNE GRANDE CAMPAGNE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX INTITULÉE #JESONNELALARME.

Cette campagne fait suite à la conférence de l'Uniopss du 12 décembre 2023 et à la parution du recueil des 300 témoignages de responsables de structures associatives. Un véritable cri d'alarme !

Pour amplifier la mobilisation, l'Uniopss a initié une pétition (qui a recueilli plus de 30 000 signatures), appelant à un accompagnement digne. Cela implique des moyens à la hauteur des besoins, des mesures ambitieuses pour les professionnels du soin et des solidarités, ainsi qu'un état des lieux par territoire des besoins sociaux et sanitaires actuels et à venir.

SOUTENANT LA NÉCESSITÉ DE REVALORISATIONS SALARIALES POUR L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT,

l'Uniopss a pointé, dans un communiqué du 19 février, le fait que de trop nombreuses structures étaient toujours en attente de la compensation des revalorisations promises dans le cadre des accords Ségur et Laforcade.



Elle a enjoint, sur ce point, l'État et les 101 départements de France à prendre leurs responsabilités, s'agissant de la mise en œuvre de leurs propres politiques publiques.

Puis, dans un communiqué publié le 26 juin, l'Uniopss a salué l'agrément par Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, de l'accord CCUE : en finir avec les Oubliés du Ségur était en effet une revendication soutenue par le réseau Uniopss depuis l'origine. Mais elle a appelé, dans le même temps, les autorités publiques (en particulier l'État et les départements) à clarifier très rapidement leurs engagements quant au financement de ces mesures pour les salariés concernés. Il s'agit, en effet, de sommes considérables pour les organismes associatifs, déjà à bout de souffle budgétaire depuis plusieurs années.

Pour un accompagnement digne,
Ensemble, sonnons l'alarme !



#JeSonneLAlarme
Je signe la pétition

DROITS DES MINEURS ISOLÉS : l'Uniopss et 26 associations saisissent le Conseil d'État

DANS LEUR COMMUNIQUÉ COMMUN DIFFUSÉ

LE 14 MAI, les associations indiquent vouloir contraindre les autorités françaises à mettre le dispositif de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs isolés en conformité avec les exigences posées par la Convention internationale des droits de l'enfant, et rappelées par le Comité des Nations Unies pour les Droits de l'Enfant. À défaut d'une réforme du dispositif par le gouvernement, les associations attendent du Conseil d'État qu'il reconnaisse l'inconventionnalité du dispositif actuel et qu'il enjoigne l'État à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir pleinement l'intérêt supérieur de ces enfants et le respect de leurs droits fondamentaux.

PLFSS 2025 : l'Uniopss appelle à reprendre ses propositions

ALORS QUE DÉBUTAIT, LE 28 OCTOBRE, LES DÉBATS EN SÉANCE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2025, l'Uniopss a publié un communiqué dans lequel elle appelle les députés à reprendre ses propositions d'amendements autour de trois axes :

- Répondre à l'urgence face à la crise à laquelle sont confrontées les structures de l'autonomie ;
- Faire de la prévention un axe fort de notre système de santé ;
- Avancer vers une prestation universelle d'autonomie pour répondre conjointement aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

L'Uniopss plaide ainsi pour la mise en œuvre de réformes structurelles indispensables, afin que ce PLFSS 2025 réponde aux besoins des personnes accompagnées et/ou accueillies, ainsi qu'aux établissements et services qui agissent à leurs côtés. Elle a proposé en ce sens, avec ses adhérents, 59 amendements.

ADOPTION DE LA PPL « BIEN VEILLIR » : des dispositions utiles mais insuffisantes

ADOPTÉE EN MARS 2024 À L'ISSUE D'UN PARCOURS PARLEMENTAIRE CHAOTIQUE, LA PROPOSITION DE LOI POUR BÂTIR UNE SOCIÉTÉ DU BIEN VEILLIR ET DE L'AUTONOMIE COMPORTE DES DISPOSITIONS UTILES que l'Uniopss a soutenues dans son Plaidoyer pour une politique de l'autonomie publié en avril 2023, notamment le rapprochement des secteurs du Grand âge et du handicap. Néanmoins, comme l'Uniopss l'a pointé, les besoins pour un accompagnement digne de toutes et tous nécessitent des mesures législatives structurelles et budgétaires dont le gouvernement et les parlementaires ne se sont pas saisis jusqu'à présent.

PLF HÉBERGEMENT-LOGEMENT : l'Uniopss prend position

L'UNIOSS A RENCONTRÉ, LE 2 OCTOBRE, LE RAPPORTEUR POUR AVIS SUR LA MISSION COHÉSION DES TERRITOIRES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE. L'audition a permis de porter les priorités de l'Uniopss, parmi lesquelles : une loi de programmation pluriannuelle hébergement-logement (accompagné et social) ; 10 000 solutions supplémentaires (hébergement ou IML) comme promis par le précédent gouvernement en 2024 pour répondre aux 2 043 enfants à la rue selon le baromètre Unicef /FAS ; une révision du modèle économique des résidences sociales ; un financement de l'accompagnement en santé mentale dans l'hébergement d'urgence... L'Uniopss a transmis ensuite l'ensemble de ses remarques, attentes, analyses et propositions aux députés.



MISSION D'INFORMATION SUR LA SITUATION DES EHPAD : l'Uniopss apporte son éclairage

ORGANISÉE PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DU SÉNAT, LA MISSION MENÉE VISAIT À IDENTIFIER LES FACTEURS AYANT CONDUIT À LA SITUATION ACTUELLE DES EHPAD ET À FORMULER DES PROPOSITIONS POUR SOUTENIR DURABLEMENT LE SECTEUR.

Alors que la situation des Ehpads, notamment économique et financière, est critique, l'Uniopss a souhaité interpeller sur les différentes causes à cette dégradation, en particulier : une crise des ressources humaines sans précédent d'après Covid ; l'entretien onéreux des bâtiments ; l'inflation touchant le secteur de l'énergie et de l'alimentation ; l'image dégradée de l'Ehpad... L'Uniopss est donc en attente d'une grande loi dans le secteur qui parviendrait à répondre à l'ensemble de ces problématiques : renouer avec l'attractivité des métiers, assurer la pérennité des structures via un soutien et un accompagnement, notamment financier, transformer l'offre afin que celle-ci améliore la qualité d'accompagnement des personnes âgées en Ehpad et redonne du sens aux métiers du secteur social et médico-social.

30 ANS DU COLLECTIF ALERTE : l'Uniopss partie prenante !

L'UNIOSS, QUI A IMPULSÉ LA CRÉATION DU COLLECTIF ALERTE IL Y A 30 ANS, ÉTAIT PRÉSENTE LE 22 NOVEMBRE AU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

pour revenir sur ces années de combat contre la pauvreté et l'exclusion des plus fragiles et pour appeler les pouvoirs publics à agir !

À l'issue de l'événement, le Collectif ALERTE a diffusé un communiqué dans lequel il appelle la France à se doter d'un objectif d'éradication de la grande pauvreté et annoncé, dans ce cadre, une campagne de communication nationale début 2025 afin d'interpeller à la fois les citoyens et les pouvoirs publics sur le sujet.





DISCOURS DE POLITIQUE GÉNÉRALE : l'Uniopss appelle à mettre les solidarités en première ligne

AU LENDEMAIN DU DISCOURS DE POLITIQUE GÉNÉRALE PRONONCÉ PAR LE PREMIER MINISTRE, MICHEL BARNIER, à l'Assemblée nationale, l'Uniopss a diffusé un communiqué intitulé : « *La fraternité oui, mais avec quels moyens ?* »

Pour l'Uniopss, il apparaît en effet essentiel de mettre les solidarités en première ligne, avec des moyens associés, pour répondre aux besoins d'accompagnement des vulnérabilités, de la petite enfance au grand âge. Les acteurs associatifs des solidarités et de la santé réunis au sein de l'Uniopss, qui, sur le terrain, mettent en œuvre les politiques publiques et accompagnent les plus vulnérables, sont prêts à participer à l'élaboration de solutions durables, pour construire la société solidaire et fraternelle à laquelle nous aspirons tous.

PROTECTION DE L'ENFANCE : l'Uniopss auditionnée à l'Assemblée nationale

LE 5 JUIN, L'UNIOPISS A ÉTÉ AUDITIONNÉE PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE portant sur les manquements des politiques de protection de l'enfance. Le président de l'Uniopss, Daniel Goldberg, et Katy Lemoigne, co-présidente de la commission Enfances, Familles, Jeunesses, ont témoigné de la situation du secteur, du manque de soutien des autorités publiques ne permettant pas de mettre en œuvre les mesures de protection de mineurs ou de jeunes majeurs, tout en rappelant le rôle essentiel et bénéfique des structures existantes qui permettent de protéger les enfants qui doivent l'être, sans nier les dysfonctionnements.



Ils ont réaffirmé l'universalité de la protection de l'enfance et proposé des pistes d'amélioration, en présentant notamment une politique globale de l'enfance comme nécessaire à la protection de l'enfance elle-même.

CRÉATION D'UN INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL SOCIAL : l'Uniopss auditionnée

LE GOUVERNEMENT A CONFIE À ANAÏS BRÉAUD, administratrice de l'État, avec l'appui de Cyprien Avenel (DGCS), une mission afin de préparer la création d'un Institut national du travail social (INTS).

C'est dans ce cadre que l'Uniopss a été auditionnée le 23 mai 2024. Celle-ci a fait part de son intérêt pour la mise en place de la structure, tout en pointant la nécessité que cela corresponde à un engagement plus vaste de reconnaissance des professionnels, et que ce nouvel organisme, coordonné avec les travaux du Haut Conseil du travail social (HCTS), ait les moyens réels de ses missions.

GRAND ÂGE ET PROTECTION DE L'ENFANCE : l'Uniopss se mobilise !

ALORS QUE LES DÉFICITS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES ÂGÉES S'AGGRAVENT ET QUE LA RÉFORME GRAND ÂGE EST PLUS QUE JAMAIS INCERTAINE, l'Uniopss s'est associée à la 3^e grande mobilisation nationale organisée par la FNADEPA le 24 septembre, sur le thème : « *Les vieux méritent mieux !* ». Intervenant lors de la conférence de presse de lancement, le président de l'Uniopss a appelé à sortir des grands discours sans effets, et à mettre les décideurs publics devant leurs responsabilités en matière d'accompagnement.

L'Uniopss a également participé à la mobilisation « *Les 400 000* », regroupant des associations, institutions, fédérations et acteurs de la société civile engagés dans la protection de l'enfance, qui a eu pour point d'orgue, un rassemblement à Paris le 25 septembre. Alors que la question de l'enfance ne figurait pas dans les attributions des ministres du nouveau gouvernement, l'Uniopss a réaffirmé, la nécessité de mettre en œuvre une grande politique de l'enfance afin de soutenir tous les mineurs, jeunes majeurs et notamment ceux qui sont à protéger.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE : l'alerte collective des acteurs du secteur

FACE À LA SITUATION BUDGÉTAIRE CRITIQUE DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE, L'UNIOPISS ET 12 ACTEURS DU CHAMP DU GRAND ÂGE ONT PRIS LA PAROLE ENSEMBLE LE 22 AVRIL POUR ALERTER LES POUVOIRS PUBLICS ET L'OPINION.

Alors que plus de 75 % des établissements et service à domicile s'approprient à clôturer l'exercice 2023 avec un résultat déficitaire, le risque est fort de voir se dégrader l'accompagnement des personnes âgées et de mettre en cause la survie même d'un grand nombre de structures. L'Uniopss et les acteurs présents ont donc demandé que soient allouées en urgence des ressources supplémentaires.



COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DU HANDICAP : l'Uniopss appelle à soutenir les associations



AU LENDEMAIN DU CIH DU 16 MAI, L'UNIOPISS A PARTAGÉ SES INQUIÉTUDES ET INTERROGATIONS, s'agissant notamment de la scolarité des enfants en situation de handicaps.

Plus globalement, il est indispensable que les structures comme les professionnels bénéficient d'un soutien, d'un accompagnement et de moyens à la hauteur des enjeux, dans le cadre d'une définition large d'une politique de l'autonomie.

L'Uniopss a donc réitéré son appel, déjà lancé lors de son dernier congrès et au sein du mouvement interfédéral « #SolidaritéEnDanger ». Alors qu'il est demandé aux acteurs du secteur des solidarités d'être toujours plus agiles et plus disponibles, les financements promis n'arrivent pas. Les associations, qui assurent 80 % de l'accompagnement des plus vulnérables, notamment celles du champ du handicap, sont à bout de souffle. Répondre à ces alertes est donc un préalable indispensable à la mise en œuvre des ambitions portées par la CNH 2023 et par ce CIH, pour la reconnaissance des professionnels et la défense d'un même idéal de société inclusive et solidaire.

ASSOCIATIONS : les défis de l'inclusion

FRUIT DES TRAVAUX DU CONSEIL DE RECHERCHE ET PROSPECTIVE DE L'UNIOPISS AINSI QUE D'ACTEURS ET DE CHERCHEURS, cet ouvrage, édité par l'Uniopss à l'occasion de son 35^e Congrès, explore la notion d'inclusion sous ses multiples facettes et enjeux, avec la volonté d'élargir la perspective et de mettre en lumière le versant positif des dynamiques à l'œuvre.



Il donne à voir les initiatives concrètes menées par les acteurs de la solidarité pour favoriser l'inclusion des personnes qu'ils accompagnent, et constitue aussi une ressource pour que les associations puissent à la fois penser et mettre en œuvre l'inclusion.

POLITIQUES DES SOLIDARITÉS : l'Uniopss reçue par plusieurs ministres

PAUVRETÉ ET EXCLUSION

Lors d'une rencontre, le 15 février 2024, avec Anne Rubinstein, nouvelle déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, l'Uniopss a évoqué ses multiples inquiétudes concernant plusieurs annonces récentes : généralisation des 15 heures d'activité pour les allocataires du RSA sans moyens à la hauteur ni évaluation de l'expérimentation, loi immigration, démantèlement de la loi SRU, niveau des minima sociaux... Il a été convenu, avec la participation des Uriopss et des collectifs ALERTE en régions, de renforcer les liens avec les Hauts-commissaires régionaux à la lutte contre la pauvreté, concernant l'application concrète du Pacte des solidarités. Sur ce dernier point, l'Uniopss et les membres du collectif ALERTE ont été reçus le 3 juin par la ministre, Catherine Vautrin. L'Uniopss a notamment appelé à des états des lieux partagés des besoins dans chaque territoire, avec les associations et les diverses autorités publiques. Le Pacte des solidarités a été de nouveau au cœur d'un échange avec le ministre Paul Christophe, le 14 novembre.

SOLIDARITÉS

À l'occasion d'une rencontre avec le nouveau ministre Paul Christophe, le 24 octobre, l'Uniopss a fait valoir les urgences des acteurs du secteur en termes de modèle économique, avec le sous-financement de l'accord du mois de juin concernant les Oubliés du Ségur, les manquements de la gouvernance des politiques publiques ou encore la pénurie des métiers.



GRAND ÂGE

Le 22 février 2024, l'Uniopss a participé à la réunion organisée par Fadila Khattabi, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées. L'Uniopss a fait part de la satisfaction de voir les champs de l'autonomie, grand âge et handicap, assumés conjointement. Elle a, par ailleurs, souligné l'extrême difficulté dans laquelle se trouvent les établissements et services du grand âge.

HANDICAP

À l'occasion d'un premier échange avec la nouvelle ministre déléguée chargée des Personnes en situation de handicap, Charlotte Parmentier-Lecocq, l'Uniopss a évoqué les urgences dans le secteur, notamment la nécessité d'un financement des activités à la hauteur des besoins. Elle a également abordé les suites attendues de la Conférence nationale du handicap (CNH) 2023, ainsi que la mise en œuvre concrète de plusieurs dispositifs annoncés ou votés ces derniers mois, comme les Services publics départementaux de l'autonomie.



SOUTENIR, DÉFENDRE ET PROMOUVOIR LE MODÈLE ASSOCIATIF



L'année 2024 a été particulièrement difficile pour les associations du secteur des solidarités et de la santé. À une situation économique et financière de plus en plus fragile du fait de financements décrochant des réalités des besoins des structures, s'ajoute une situation politique faite d'incertitudes, ne permettant pas de construire des politiques publiques sur le long terme, pourtant nécessaires. L'Uniopss s'est fortement mobilisée pour défendre les associations, à la fois dans son plaidoyer vis-à-vis des pouvoirs publics, mais aussi en représentant celles-ci dans différentes instances de la famille de l'ESS. En outre, la promotion du secteur des solidarités a été un axe fort de l'année, de même que la réflexion sur le devenir associatif des solidarités.

L'UNIOPISS, EN POINTE SUR LA DÉFENSE DU FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

Dans un contexte financier particulièrement difficile pour les associations des solidarités et de la santé au cours de l'année 2024, l'Uniopss a maintenu et renforcé son plaidoyer auprès des pouvoirs publics, pour obtenir des moyens à la hauteur, permettant de répondre aux besoins d'accompagnement des vulnérabilités, de la petite enfance au grand âge. Elle l'a fait en réponse à la déclaration de Michel Barnier, alors Premier ministre, lors de son intervention au congrès de l'ADF. Elle l'a renouvelé, le 6 novembre, en échangeant avec Olivier Richefou, président du Conseil départemental de la Mayenne, et vice-président de l'Assemblée des Départements de France (ADF). Devant le non-financement des revalorisations salariales, l'Union a rappelé la situation d'impasse budgétaire dans laquelle sont ainsi les associations de tous les secteurs concernés, dans le « bras de fer » qui se joue entre l'État et les collectivités territoriales.

Mais au-delà des inquiétudes actuelles liées au financement, l'Uniopss a rappelé, dans le cadre du rapport du CESE « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique » de Dominique Joseph et Martin Bobel, la nécessité d'une régulation entre les différents types d'acteurs (publics, privés associatifs et privés marchands), sous

peine de voir s'accroître une segmentation de l'offre, au détriment des droits des personnes accompagnées.

REPRÉSENTER LE SECTEUR ASSOCIATIF DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ AUPRÈS DES ACTEURS DE L'ESS

Par ses interventions au Conseil d'administration et au Bureau du Mouvement associatif, et également lors de son événement « Droit de Cités », l'Union a mis en avant l'importance des associations dans notre modèle d'action sociale.

Elle est également intervenue au Conseil d'administration d'ESS France et, nouveauté cette année, a été désignée pour siéger au Conseil Supérieur de l'ESS par l'intermédiaire du président de l'Uniopss. Ce dernier est également intervenu à la Journée nationale des associations, fondations et fonds de dotation, à l'occasion des 10 ans de la loi ESS et a notamment rappelé la situation particulière des associations des solidarités et de la santé dans le champ de l'économie sociale et solidaire, ainsi que leur dépendance aux moyens que l'État et les départements leur octroient pour mettre en œuvre leur politique publique.

Toujours dans la défense du secteur associatif des solidarités et de la santé, l'Uniopss participe au comité de coordination du Pacte du Pouvoir de Vivre en défendant une

approche commune des questions sociales et écologiques, ainsi que l'exigence d'associer les citoyens, et en particulier les corps intermédiaires, à la construction des politiques publiques.

PROMOUVOIR LE SECTEUR ASSOCIATIF DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Dans sa volonté de renforcer les coopérations et de faire connaître le secteur associatif des solidarités, l'Uniopss a été présente dans de nombreuses manifestations.

Ainsi, le 30 mai 2024, l'Uniopss a été conviée à intervenir devant les élus de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). L'objectif de cette rencontre était de présenter les enjeux de l'économie sociale et solidaire et la place de l'ESS dans la ruralité.

L'Uniopss a souligné le fait que dans beaucoup de territoires, les structures associatives intervenant dans le domaine des solidarités maintiennent le lien social et font vivre les territoires.

Ce fut également le cas le 12 septembre dernier, où l'Uniopss a participé aux 35^e Journées de l'ANDASS à Bourg-en-Bresse. Ces journées ont été l'occasion de faire entendre la voix du terrain autour des questions de solidarité. L'Uniopss est intervenue lors de la table ronde intitulée : « Usagers, professionnels, élus, partenaires. Jouons collectif ! ».



« ASSOCIATIONS, LES DÉFIS DE L'INCLUSION » : UNE PUBLICATION ÉDITÉE PAR L'UNIOPSS

À L'OCCASION DE SON 35^E CONGRÈS, DANS SON RÔLE DE RÉFLEXION ET DE PROSPECTIVE DU MONDE ASSOCIATIF DES SOLIDARITÉS, L'UNIOPSS A ÉDITÉ UN OUVRAGE ÉCLAIRANT.

La notion d'inclusion, très présente dans les discours et considérée au premier abord dans une perspective consensuelle, recouvre en effet des réalités complexes. Le « virage inclusif » dont il est souvent question est loin d'être encore abouti.

Fruit des travaux du Conseil de Recherche et Prospective de l'Uniopss ainsi que d'acteurs et de chercheurs, cet ouvrage explore la notion d'inclusion sous ses multiples facettes et enjeux, avec la volonté d'élargir la perspective et de mettre en lumière le versant positif des dynamiques à l'œuvre. Il donne à voir les initiatives concrètes menées par les acteurs de la solidarité pour favoriser l'inclusion des personnes qu'ils accompagnent, et constitue aussi une ressource pour que les associations puissent à la fois penser et mettre en œuvre l'inclusion.

Elle a souligné la nécessité de renforcer le respect des compétences des différents acteurs et leur capacité d'agir. Avec l'État, qui doit fixer les lignes directrices, les autorités de terrain et les partenaires doivent avoir une relation de confiance.

Enfin, l'Uniopss a participé aux Journées de l'économie autrement. Elle est intervenue lors de deux tables rondes, la première représentée par le président de l'Uniopss sur le lien entre transition écologique et questions sociales et la seconde représentée par le directeur général sur les questions d'inégalités d'accès aux soins.

UN MODELE À RÉFLÉCHIR ET À VALORISER

L'Uniopss a souhaité relancer une Commission s'intéressant aux modèles socio-économiques des associations. Roland Janvier, à la fois praticien de l'action sociale, universitaire menant des recherches sur ces sujets, et membre impliqué de l'Uriopss Bretagne, a accepté

de coordonner ces travaux.

La première réunion, qui s'est tenue le 21 mars, a permis d'échanger entre les participants sur les sujets spécifiques qui pourraient être traités.

Une feuille de route a été établie autour des quatre thèmes suivants : l'innovation, la coopération, le principe de non-lucrativité et l'efficience.

FAIRE CONNAITRE LES MÉIERS DES SOLIDARITÉS

En étant agréée pour porter le Service Civique, l'Uniopss participe à la connaissance des métiers des solidarités auprès des jeunes, avec un nouveau catalogue de formations des missions Service Civique à destination du Réseau Uriopss-Uniopss et des établissements accueillant les volontaires en Service Civique. Ce sont ainsi 189 jeunes qui ont démarré un service civique, dont près des trois quart dans le domaine des solidarités. Le reste étant dans le domaine de l'éducation et de la santé. ■

Chiffres-clés 2024

REPRÉSENTATIONS

12 réunions (Conseil d'administration et Bureau) du Mouvement associatif ; **6** réunions d'ESS France (Conseil d'administration et groupes de travail) ; **2** réunions du CSESS.

PRODUCTIONS

67 fiches produits sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.





ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS, LES PROFESSIONNELS ET LES PERSONNES



Alors que les besoins des personnes augmentent, que des établissements et services se créent et ouvrent des places, le manque de personnel qualifié met en grande difficulté les associations qui ne peuvent pas assurer le nombre d'accompagnements qu'il faudrait, avec des professionnels confrontés à des conditions de travail qui se dégradent. Pour sortir d'une situation génératrice de départs et d'absentéisme, des actions doivent être engagées, devant permettre une meilleure attractivité des établissements de santé et médico-sociaux, ainsi qu'une fidélisation des salariés. Face à ce contexte de crise profonde, l'Uniopss est présente pour ses adhérents et pour faire bouger les lignes des politiques publiques.

UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR LE HCTS

Dans la suite de la remise du Livre blanc du travail social le 5 décembre 2024 à plusieurs ministres, le Haut Conseil du travail social (HCTS) a validé sa feuille de route pour 2024-2025 en assemblée plénière fin juin 2024. Celle-ci s'est construite à partir des retours au questionnaire envoyé largement à tous les acteurs du travail social.

Au-delà d'une volonté générale de collaborer plus régulièrement avec les comités locaux du travail social afin d'être plus en phase avec les problématiques du terrain et leurs actions, cette enquête a permis de prioriser des pistes de travail issues des recommandations du Livre blanc du travail social et qui constitue la feuille de route 2024 - 2025 du HCTS. L'Uniopss s'est ainsi inscrite dans les travaux des groupes « Articulation accès aux droits/accompagnement », « Évolution des organisations par un encadrement différent » et « Plaidoyer pour le travail social ».

Un groupe de travail sur les thèmes prioritaires de la formation continue est mis en place et démarrera en janvier 2025.

L'Uniopss a porté auprès des différents ministres qui se sont succédé en 2024 toute l'importance de donner au travail social une place centrale dans les politiques publiques et de prévoir les budgets adéquats.

DROIT SOCIAL – RH : ENTRE ATTRACTIVITÉ ET REVALORISATION « SÉCUR »

Pendant toute l'année 2024, les groupes « droit social » et « RH », qui rassemblent 15 et 13 conseillers techniques juristes et RH des Uriopss, se sont réunis pour effectuer une veille et une analyse attentive, quotidienne et concertée, afin d'accompagner les associations adhérentes sur les questions de droit social et

RH. Cette année aura été marquée, pour les associations, par la mise en place de la revalorisation salariale dite « Ségur pour tous », ou son équivalent selon les branches, alors même que les financements ne sont pas toujours venus compenser ce coût, pesant de manière importante dans le budget des associations. Le groupe a produit une note d'éclairage sur la mise en place de cette revalorisation salariale. Les négociations au long cours entre les partenaires sociaux ayant pour but de

En Bref

Protocole Uniopss-Sacem. Du fait du protocole d'accord signé en 1999 entre la Sacem et l'Uniopss, les adhérents de l'Uniopss et des Uriopss bénéficient, sous présentation d'un justificatif d'adhésion au réseau, d'une tarification privilégiée des « droits d'auteurs » perçus au titre des sonorisations et diffusions musicales dans leurs établissements et services. Comme chaque année, l'Uniopss a publié une fiche avec les tarifs pour l'année en cours.

Création de l'INTS. L'Uniopss a été auditionnée par l'IGAS dans le cadre de la préfiguration d'un Institut national du travail social (INTS) : deux rencontres (l'une avec la direction de l'Uniopss et l'autre dans le cadre du collège associatif du HCTS) ont permis à l'Uniopss de faire connaître les réflexions, attentes et alertes du réseau. L'Uniopss a participé à la journée de préfiguration de l'INTS, organisée par la DGCS au CESE, et aux différents ateliers de travail collectifs sur la portée du futur Institut et ses différentes missions.

Création du Collège des Enfants, des Adolescents et des Jeunes Majeurs du CNPE, avec la contribution de l'Uniopss et de l'un de ses adhérents, Citoyens & Justice. Regroupant 12 enfants, adolescents et jeunes majeurs, il s'est réuni plusieurs fois en visio-conférence et une seconde fois en présentiel, lors de la plénière commune du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) et du Conseil national de l'Adoption (CNA).



LE BAROMÈTRE ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU RÉSEAU UNIOPSS-URIOPSS : UN WEBINAIRE DE DÉCOUVERTE

PENSÉ POUR ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS DES URIOPSS ET DE L'UNIOPSS, CE GUIDE D'AUTODIAGNOSTIC PERMET DE MESURER L'ATTRACTIVITÉ D'UNE STRUCTURE (association, fondation, établissement, service, ...), en favorisant l'échange et la réflexion entre les parties prenantes (gouvernance, direction, salariés...), en valorisant les pratiques qui fonctionnent et en identifiant les actions prioritaires à mettre en place.

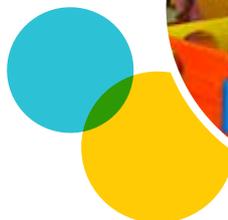
Pour présenter cet outil d'autodiagnostic et permettre aux associations de l'utiliser, un webinaire a été proposé à l'ensemble des adhérents des Uriopss et de l'Uniopss. 170 personnes ont ainsi assisté à la présentation de l'outil et écouté le témoignage de plusieurs adhérents l'ayant déjà testé.

Le Baromètre permet d'examiner huit thématiques : recrutement, intégration, rémunération, parcours professionnel, qualité de vie au travail, identité employeur, climat social et gestion des ressources humaines. Pour chacune d'entre elles, 10 à 20 questions sont posées et l'ensemble conduit à une synthèse visuelle qui aide à définir les actions prioritaires à mettre en place.

construire une convention collective unique de branche étendue pour la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale (BASS) se sont poursuivies. Le groupe droit social reste vigilant pour informer au mieux les adhérents.

Au-delà de ces missions, et pour aider les associations à faire face aux sujets qui impactent et vont les impacter (entre autres

leur attractivité et la pénurie des professionnels qualifiés), les deux groupes ont accompagné les associations pour leur permettre d'avoir une gestion à la fois humaine et innovante, réfléchir à une organisation plus souple, participative, pour améliorer, entre autres, les conditions de travail et la qualité des accompagnements. ■■■



Chiffres-clés 2024

REPRÉSENTATIONS

Haut Conseil du travail social : **5** plénières, **4** commissions permanentes, **1** réunion du GT « communication », **2** réunions du GT « articulation », **3** réunions du GT « plaidoyer », **3** réunions du GT « évolution des gouvernances » ; Commission « Égalité Femmes-Hommes » du CSESS : **4** réunions ; CNPE : **7** réunions du GT « collège des enfants » ; ANAP : **2** réunions à propos du tableau de bord du Développement durable ; GT Club des managers de l'Uriopss Occitanie : **1** copil ; Comité de pilotage du projet de mallette de repérage et de signalement des violences faites aux enfants accueillis en ESMS (DGCS- Association Contre les Violences sur Mineurs) : **3** réunions ; DGCS : État des lieux et diagnostic de solutions pour lutter contre la problématique du travail morcelé des aides à domicile : **2** réunions ; Uriopss Bretagne : **1** matinale Actus Droit social ; Uriopss Île-de-France : **1** webinaire sur les revalorisations « Ségur » ; Espace Ressources éthiques pour le travail social et Uriopss PACA : rencontre (visio) « Éthique et réalités dans la relation d'accompagnement en travail social » ; Uriopss Occitanie : webinaire « Projet d'établissement : Décryptage du décret du 29 février ».

ANIMATIONS

GT Uriopss-Uriopss Droit social : **6** réunions ; GT Uriopss-Uriopss Ressources humaines : **5** réunions ; GT Uriopss-Uriopss sur les maltraitances : **1** réunion ; Baromètre Attractivité des métiers du réseau Uniopss-Uriopss : **7** réunions ; Commission Modèles socio-économiques associatifs : **2** réunions.

PRODUCTIONS

Cahier technique n°24 de l'Uniopss « Associations : les défis de l'inclusion », avril 2024 : coordination de l'ouvrage et **1** contribution « La participation, levier prioritaire et défi majeur » (chapitre « Le fonctionnement associatif au défi de l'inclusion ») ; **1** note de conjoncture ; **1** contribution dans le n°295 « Le service social en action : prévenir et soutenir la santé » de décembre 2024 de la Revue française de service social ; **135** fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.



CONSTRUIRE UN MODÈLE TARIFAIRE JUSTE ET DURABLE



L'année 2024 a été une année importante pour le secteur médico-social, marquée par des avancées significatives en matière de tarification et de financement des ESMS. Les réformes des modèles de tarification des SAD, SSIAD, CHRS et SERAFIN-PH ont été au cœur des discussions et des actions de l'Uniopss, avec une attention particulière portée aux besoins financiers croissants des structures. En capitalisant sur l'expertise du réseau et en renforçant sa présence dans les instances de concertation, l'Uniopss continue de jouer un rôle central dans la construction d'un modèle tarifaire plus juste et durable, au service des personnes accompagnées et des professionnels du secteur.

MOBILISATION AUTOUR DES RÉFORMES DE LA TARIFICATION

Services Autonomie à Domicile. L'Uniopss a suivi assidument les travaux sur la réforme de la tarification des SAD. Plusieurs contributions ont été proposées à la DGCS, notamment une réflexion du réseau Uniopss-Uriopss et de ses adhérents sur l'expérimentation d'un nouveau modèle tarifaire de l'activité d'aide des SAD. Cette contribution fait suite à une sollicitation de la DGCS dans le cadre de l'article 21 de la loi 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie. Cette production a été l'occasion pour l'Uniopss de rappeler qu'avant d'envisager un nouveau modèle, il serait pertinent de financer le modèle actuel

à la hauteur des besoins des services et d'optimiser la mise en œuvre du modèle existant.

Réforme de la tarification des SSIAD. L'année 2024 a été celle du bilan, après deux années de montée en charge de la réforme. L'Uniopss a participé à cette indispensable étape, en lien avec la DGCS. À cet effet, des remontées du réseau ont été recueillies, plus précisément sur les problématiques liées à l'utilisation du logiciel SIDOBA sur la réforme en elle-même et son financement. Une note de synthèse a été produite et transmise à la DGCS qui a souhaité impliquer le réseau dans des groupes de travail thématiques sur des problématiques précises découlant de la mise en œuvre de cette réforme. Cette réflexion thématique qui sera déployée en 2025 sera encore

une fois l'occasion pour le réseau de faire remonter les problématiques des adhérents et d'œuvrer pour leurs résolutions.

Réforme de la tarification des CHRS. L'Uniopss a été partie prenante de l'évolution des travaux de cette réforme, malgré un léger ralentissement lié à l'ajustement de sa date de mise en œuvre désormais prévue en 2026. Cette décision a plutôt été bien accueillie par l'Uniopss car, pour une réforme de cette envergure, il est indispensable de prendre le temps nécessaire pour élaborer un nouveau modèle répondant aux attentes du secteur. Les travaux en 2024 ont prioritairement concerné la consolidation des acquis de 2023 sur le modèle de tarification et sur les paramètres attendants, notamment les indicateurs de suivi des CHRS et les cadres budgétaire, comptable et financier.

Un webinar, coanimé avec la DIHAL et les fédérations, a permis de présenter l'évolution de la réforme à grande échelle et d'exprimer les inquiétudes du réseau.

Réforme SERAFIN-PH. L'année 2024 a été assez mouvementée. En effet, le calendrier de mise en œuvre, initialement prévu pour 2025, a été décalé d'une année ; une décision saluée par le réseau. Toutefois, les travaux techniques ont continué d'évoluer, précisant le modèle tarifaire, bien que certains aspects restent en cours d'arbitrage.

En Bref

Animation d'un groupe « Autonomie-Gestion ». Celui-ci associe les conseillers gestion-tarification et autonomie des Uriopss, afin de croiser les expertises et d'approfondir les thématiques touchant à la gestion des structures d'autonomie.

Veille à destination des adhérents. Cette veille a notamment porté sur l'analyse des circulaires budgétaires ainsi que sur l'étude des différents textes réglementaires liés à la gestion financière et aux évolutions tarifaires. Elle a également couvert les chantiers de la réforme en cours concernant la tarification des ESMS, permettant d'apporter aux adhérents des éclairages stratégiques pour mieux anticiper les impacts.



LANCEMENT D'UN COMITÉ DE RÉFLEXION GESTION-TARIFICATION

LANCÉ EN SEPTEMBRE 2024 ET PRÉSIDIÉ PAR SÉBASTIEN POMMIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ADAGES, CE NOUVEAU COMITÉ RASSEMBLE LES EXPERTS DU RÉSEAU UNIOPISS-URIOPSS, DES SPÉCIALISTES EXTERNES AINSI QUE DES ADHÉRENTS. Sa mission est d'identifier et d'analyser les enjeux émergents liés à la gestion et à la tarification des ESMS.

Plusieurs sujets ont été abordés au cours des deux réunions de l'année 2024, qui ont notamment débouché sur la rédaction d'un document de travail évolutif présentant un panorama des réformes de la tarification en cours. Celui-ci s'inscrit dans l'axe prioritaire de travail du comité, consistant en la définition d'une tarification sociale et médico-sociale « utile et intelligente » en termes d'objectifs et de méthode.

L'Uniopss a participé à l'ensemble des groupes de travail ainsi qu'au Comité stratégique. Elle n'a pas manqué de rappeler qu'il est indispensable que l'efficacité du modèle de tarification ne prime pas sur la qualité des accompagnements proposés et que les inégalités historiques ne soient pas renforcées.

ARBITRAGE FAVORABLE POUR LES SSIAD

Le réseau Uniopss a alerté les pouvoirs publics sur les problématiques liées aux indus de facturation, suite aux contrôles de la CPAM. Après analyse, la DGCS a confirmé que l'arrêté du 30 mai 2008, invoqué pour justifier ces indus, ne concernait que les établissements et non les services. Un arbitrage ministériel favorable a permis de statuer sur une décision de suppression de cette référence dans le décret de 2023, préservant ainsi les SSIAD des risques financiers liés.

INTERPELLATION SUR LE FINANCEMENT DES REVALORISATIONS SALARIALES SÉCUR ET LAFORCADE

Deux ans après la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, de trop nombreuses structures n'ont pas perçu les sommes annoncées correspondant au périmètre des métiers visés. Ce sont ainsi des instituts médico-éducatifs, des foyers d'accueils médicalisés, des EHPAD, des maisons d'enfants à caractère social, des services de soins infirmiers, des foyers de vie, des centres d'hébergement, qui sont toujours en attente de la compensation des revalorisations promises dans le cadre des accords Ségur et Laforcade.

Comme l'a pointé l'Uniopss dans un communiqué diffusé le 19 février 2024, c'est à l'État et aux 101 départements de France de prendre leurs responsabilités, puisqu'il s'agit de la mise en œuvre de leurs propres politiques publiques. ■

Chiffres-clés 2024

ANIMATION DE RÉUNIONS

6 réunions du groupe de concertation « Gestion, tarification régulation » ; **6** réunions du groupe de travail « Autonomie et gestion » en lien avec les conseillères autonomie ; **3** réunions en lien avec la conseillère technique hébergement sur la réforme de la tarification des CHRS ; **2** réunions du comité de réflexion Gestion-Tarification de l'Uniopss ; **1** réunion de consultation du réseau sur le nouveau modèle de financement des SAD ; **1** webinar en lien avec la DIHAL sur la réforme de la tarification des CHRS.

REPRÉSENTATIONS

CNOSS : **7** réunions de la section sociale, **1** réunion de la section sanitaire et de la section sociale ; **DGCS** : **1** réunion de concertation relative à la circulaire budgétaire médico-sociale, **1** réunion sur la réforme des SAD, **1** réunion sur l'évolution du tarif plancher des SAAD, **3** réunions sur les sujets d'actualités Personnes âgées/Personnes handicapées, **2** réunions sur le tableau de bord de la performance SAD, **1** réunion sur la présentation de la démarche simplifiée CPOM, **1** comité de suivi de la réforme de la tarification SSIAD, **2** réunions sur le tarif différencié en EHPAD ; **DIHAL** : **8** réunions sur la réforme de la tarification des CHRS, **1** réunion bilatérale sur les indicateurs ; **CNSA** : **1** réunion Uniopss-équipe SERAFIN-PH, **7** Réunions du groupe de travail national SERAFIN-PH, **1** COSTRAT SERAFIN-PH ; **HCFEA** : **1** séance du Conseil de l'âge.

PRODUCTIONS

79 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.



FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES ASSOCIATIONS DE SANTÉ EN PÉRIODE D'INCERTITUDE

Les incertitudes sur le plan politique et budgétaire ainsi que le manque d'orientations structurelles majeures renforcent la crise que traverse actuellement notre système de santé.



En l'absence de projets gouvernementaux en 2024, l'Uniopss s'est concentrée sur l'animation du réseau et la production de documents internes pour consolider les positions interassociatives. Les thématiques des discriminations dans l'accès aux soins, ainsi que la lutte contre les addictions, la santé mentale ou l'évolution des pratiques professionnels en matière de coordination de soins ont ainsi été travaillées.

ÉCLAIRAGE SUR L'APPROCHE PLURIPROFESSIONNELLE ET PLURIDISCIPLINAIRE

L'Uniopss a été sollicitée pour contribuer à la rédaction du numéro « Le service social en action : prévenir et soutenir la santé » de la Revue française du service social. Cet article a été l'occasion de revenir sur la complexité de certaines situations et leur caractère multifactoriel, nécessitant souvent une pluralité d'intervenants sociaux et de professionnels de la santé et du soin. Ces derniers doivent se coordonner pour garantir un accompagnement cohérent. Ces démarches, se développant depuis plus de 30 ans en France, ont su offrir de nouvelles

modalités de soins et d'accompagnement social. Cependant, des évolutions restent encore à accomplir.

C'est dans ce cadre que l'Uniopss a défendu 3 expérimentations « article 51 » (article 51 de la loi de financement de la Sécurité sociale de 2018, autorisant des expérimentations innovantes dans les parcours de santé) portées par ses adhérents auprès du Conseil stratégique de l'Innovation en santé :

- Les microstructures en santé mentale : offre de soins et d'accompagnement social en santé mentale de premier recours pour les populations fragilisées.
- Financement des consultations d'inter-prétariat en médecine de ville : permettre

l'effectivité des droits et l'accès aux soins de premier recours pour les personnes en situation de migration.

- Lieux d'hébergement dans les Haltes Soins Addictions (HSA) : structure d'hébergement spécifique pour les personnes vivant des addictions et suivi en HSA.

NUMÉRIQUE EN SANTÉ : ENJEUX ET PROPOSITIONS

Le Ségur numérique s'est illustré par son soutien à la transition numérique auprès des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Il reste un exemple de politique publique d'accompagnement, tant sur le plan du pilotage, que sur le plan de la concertation et des financements. Cependant, l'arrivée à terme des fonds dédiés du Ségur numérique pour l'accompagnement et la promotion des programmes ESSMS numérique et Sons, risquent d'égarer les plus petits ESSMS. Ainsi, le réseau Uniopss-Uriopss a rappelé l'importance d'un acteur majeur de la promotion du Ségur numérique : les Collectifs SI MS. Il a aussi proposé 4 axes d'amélioration :

- Garantir le socle des missions assurées par les collectifs en région et les moyens

En Bref

PLFSS 2025. L'Uniopss a porté un amendement sur la santé sexuelle des enfants, travaillé avec le CESE dans le cadre de leur avis sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Commission santé Uniopss. En 2024, plusieurs personnalités ont participé aux réunions : Isabelle Doresse, vice-présidente d'ATD Quart Monde, pour la présentation de l'avis du CESE sur l'ineffectivité des droits sociaux ; Dominique Simonnot, contrôleure générale des lieux de privation de liberté, dans le cadre d'une commission sur la santé en prison.



Chiffres-clés 2024

ANIMATION DE RÉUNIONS

6 réunions de la Commission Santé, dont **1** réunion au CESE ;
5 réunions du groupe de travail santé avec les Uriopss ; **5** réunions du GT numérique en santé avec les Uriopss ; **3** réunions du GT santé mentale ; **6** réunions du GT temporaire (dont **3** sur une contribution au Défenseur des Droits et **3** sur la santé mentale des parents dont les enfants sont sous une mesure de la protection de l'enfance).

REPRÉSENTATIONS

3 réunions du GT UNICEF santé mentale des enfants ; **2** réunions du Comité d'entente santé du Défenseur des Droits ; **6** Conférences nationales de santé (dont **2** du GT prévention) ; **12** réunions liés au Ségur numérique (dont **1** comité stratégique du programme ESMS numérique et **2** comités du programme care) ; **9** réunions Cnam-partenaire ; **3** réunions du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (section sanitaire) ; **10** réunions du regroupement national des organismes gestionnaires des centres de santé - RNOGCS ; **2** réunions du Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (COCOLUPA) ; **1** réunion du Comité suivi de la C2S ; **1** réunion du GT santé de la Mutualité Française.

AUDITIONS/INTERVENTIONS

3 rencontres avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale : **2** sur les évaluations, **1** sur le décret étendant le plan ORSAN aux ESMS ; **1** rencontre avec la Direction générale de la Santé (DGS) concernant l'impact sur la santé des personnes dans un projet de décret visant la mise en location d'un habitat avec un espace de vie fortement réduit ; **1** échange avec la Direction de la Sécurité sociale (DSS) sur le décret d'application de l'article 46 de la LFSS de 2024 (généralisation des expérimentations de l'article 51) ; **1** intervention au NEC ESS 2024 sur le numérique en santé.

PRODUCTIONS

3 retours au Conseil stratégique de l'innovation en santé ; **1** contribution au Défenseur des Droits ; **1** contribution à la Direction du Numérique en Santé sur les Collectifs SI MS ; **4** fiches techniques ; **1** article dans la Revue française du service social ; **1** analyse des conséquences de la censure sur le budget de la Sécurité sociale ; **49** fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.

DISCRIMINATIONS DANS L'ACCÈS AUX SOINS : UNE CONTRIBUTION REMISE AU DÉFENSEUR DES DROITS

DANS CETTE CONTRIBUTION CO-CONSTRUITE AVEC LES ADHÉRENTS NATIONAUX, L'UNIOSS A RAPPELÉ LA DÉFINITION LÉGALE DES DISCRIMINATIONS (TRAITEMENT DIFFÉRENCIELS ILLÉGITIMES et

produisant un résultat défavorable sur l'accès aux droits fondamentaux d'un individu ou d'un groupe d'individus). Directes, ou indirectes, elles sont génératrices d'inégalités. Or, l'accès aux soins est l'un des droits fondamentaux pour lesquels un principe d'égalité est préconstitué.

Les discriminations dans ce domaine, aujourd'hui objectivées, font pourtant état de la pluralité des populations concernées : personnes en situation de handicap, en situation de précarité, personnes âgées, étrangers, individus atteints de pathologies graves, etc.

L'Uniopss a également voulu s'appuyer sur une définition plus large, de manière à englober l'ensemble des restrictions à l'accès aux soins, avec notamment la notion de discrimination systémique. Celle-ci prend en compte les inégalités sociales historiquement constituées. Elle peut ainsi être définie comme l'ensemble des processus, visibles ou non, qui produisent et reproduisent l'assignation de groupes sociaux à certaines positions de la structure sociale.

Ainsi, la contribution revient, en 5 parties, sur plusieurs situations et émet des recommandations pour chacune d'entre-elles : les facteurs de discriminations ; les personnes en situation de migration ; les personnes vivant avec des troubles psychiques ; les personnes en situation de handicap ; les personnes privées de libertés.

humains à la hauteur des besoins constatés dans les régions ;

- Garantir une coordination du collectif complémentaire avec, d'une part, l'expertise intersectorielle des fédérations, et d'autre part, l'expertise technique des GRADeS ;
- Garantir une visibilité et une sécurité des collectifs SI médico-social (MS) sur le

long terme afin de permettre la réalisation des objectifs de la transition numérique ;

- Garantir un financement des collectifs SI MS à la hauteur de la transition du numérique en santé voulue par les pouvoirs publics.



LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ : UN INVESTISSEMENT SOCIAL PAYANT !

Au cours de l'année 2024, la commission « Lutte contre l'exclusion » de l'Uniopss s'est fortement mobilisée, dans un contexte caractérisé par une instabilité politique et des tensions pour les acteurs associatifs des solidarités. L'année 2024 fut notamment marquée par le retard dans la mise en place de la nouvelle stratégie pauvreté (Pacte des solidarités), ainsi que par des coupes budgétaires dans les politiques de solidarité et un projet de loi logement préoccupant. L'Uniopss et le Collectif ALERTE se sont positionnés sur la Réforme de France Travail, ont produit un rapport permettant de chiffrer l'investissement social de la lutte contre la pauvreté, et ont fêté les 30 ans du collectif, animé par l'Uniopss depuis l'origine. Le groupe PHL, en lien avec la Commission Autonomie de l'Uniopss, a fait un rapport pour proposer des améliorations dans la prise en charge hébergement et logement des personnes vieillissantes.

POSITIONNEMENT SUR LE PROJET DE LOI PLEIN EMPLOI ET LA MISE EN PLACE DE FRANCE TRAVAIL

L'Uniopss a apporté son analyse sur le projet de loi Plein Emploi, en s'appuyant notamment sur les expérimentations dans les territoires via le réseau des Uriopss (en particulier avec la ville de Rennes et la Métropole de Lyon). L'Uniopss, animatrice et membre du Collectif ALERTE, a également formé un groupe de travail sur la Réforme France Travail (avec les partenaires sociaux).

Ces travaux ont débouché sur la publication d'une note de positionnement sur la loi plein emploi. Des rencontres ont, par ailleurs, eu lieu avec le directeur général de France Travail, ainsi qu'avec le directeur général de la DGCS, permettant notamment d'aborder la problématique liée au décret sanction relatif à la réforme France Travail.

30^E ANNIVERSAIRE DU COLLECTIF ALERTE

Le 22 novembre, le Collectif ALERTE a fêté ses 30 ans au Conseil économique social et environnemental.

Ce fut l'occasion de revenir sur son combat incessant contre la pauvreté et l'exclusion et de souligner l'importance d'investir massivement pour sortir les personnes de la précarité. Les associations membres

d'ALERTE ont également appelé les pouvoirs publics à se doter d'objectifs ambitieux pour éradiquer la grande pauvreté (Voir chapitre « Temps forts 2024 » page 23).

POSITIONNEMENT SUR LE PROJET DE LOI LOGEMENT ABORDABLE

L'Uniopss s'est positionnée sur le projet de loi Logement abordable lors de la présentation de celui-ci par le ministre du Logement en Conseil National de l'Habitat, ainsi que lors de deux auditions de groupes parlementaires au Sénat, et via un communiqué de presse. Elle a notamment mis en garde contre les atteintes graves qui risquaient d'être portées à la loi SRU et à la construction de logements locatifs sociaux, et a plaidé pour que les travailleurs du secteur des solidarités tels qu'identifiés pendant le Covid ne soient pas oubliés à l'occasion de la réforme envisagée des attributions de logements.

POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES VIEILLISSANTES EN CENTRES D'HEBERGEMENT ET LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

L'Uniopss a réalisé un support d'une soixantaine de pages, soutenu par la DIHAL, réunissant bonnes pratiques, préconisations, et témoignages d'acteurs de

terrain sur la question de la prise en charge de personnes vieillissantes au sein des centres d'hébergement et du logement accompagné. Ce livrable a été produit en y associant conjointement le groupe Prévention Hébergement Logement et la Commission Autonomie de l'Uniopss, en lien avec les conseillers techniques des Uriopss experts sur ces sujets. En ressortent des pistes de meilleures formations des acteurs, de programmations conjointes de l'offre, de création de passerelles formelles et informelles entre les solutions proposées, de renforcements de dispositifs existants tels que Petites unités de vie, habitat inclusif, logements sociaux, mais également de créations d'ensembliers associatifs (pension de famille et habitat inclusif ou pension de famille, résidence autonomie et petite unité de vie par exemple).

RÉFORME DE LA TARIFICATION DES CHRS ET CONTRACTUALISATION PAR CPOM DANS LE SECTEUR AHI

L'Uniopss a participé aux réflexions menées par la DIHAL sur ces deux sujets, notamment en intervenant lors d'un webinaire visant à présenter les enjeux de la réforme de la tarification des CHRS, mais aussi en outillant les Uriopss pour leurs participations aux réunions régionales de mobilisation sur la contractualisation par CPOM AHI.



PAUVRETÉ : UNE ÉTUDE QUI BRISE LES IDÉES REÇUES !

EN AMONT DES DÉBATS RELATIFS AU PLF 2025, LE COLLECTIF ALERTE A PUBLIÉ UN RAPPORT METTANT EN AVANT LA POSSIBILITÉ DE LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ lorsque la volonté politique est présente.

Au travers d'une étude réalisée par le cabinet Oliver Wyman pour le Collectif ALERTE, il apparaît que le coût du non-traitement de la pauvreté impacte significativement les finances publiques. L'étude chiffre ainsi à 119 milliards d'euros par an le coût actuel de la pauvreté en France métropolitaine pour la puissance publique. Face à ces coûts importants (directs et indirects), il ressort qu'un investissement public additionnel net de l'ordre de 8 milliards d'euros par an sur 10 ans, permettrait non seulement d'éradiquer la pauvreté au sens statistique, mais aussi, de créer un effet très vertueux pour les finances publiques. Le rapport a été remis au ministre des Solidarités et à la déléguée interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la pauvreté, ainsi qu'au directeur général de France Travail.

En Bref

Élections législatives : analyse des programmes des différents partis en matière de lutte contre la pauvreté.

Appui des adhérents du logement accompagné dans leur plaidoyer visant à la réforme du modèle économique des résidences sociales (dont foyers de jeunes travailleurs).

Participation à la campagne d'EAPN Europe sur les réseaux sociaux pour les élections européennes et à destination des parlementaires pour le maintien obtenu d'un intergroupe Lutte contre la pauvreté au Parlement européen.

Mise en relation des adhérents actifs en matière de rénovation énergétique et d'acteurs valorisant les Certificats d'Economie d'Énergie (AIDEE).

Participation à la Journée Nationale de lutte contre la précarité énergétique avec production d'un communiqué sur le sujet.

Intervention à Emmaüs France sur le PLF Logement.

Chiffres-clés 2024

ANIMATION DE RÉUNIONS

4 réunions du groupe Prévention-Hébergement-Logement de l'Uniopss dont une en présence de la DIHAL pour présenter la réforme de la tarification des CHRS ; **4** réunions de la Commission Lutte contre l'exclusion ; **8** réunions du GRI Lutte contre l'exclusion avec les Uriopss ; **1** atelier Logement, Transition énergétique et RSE au Congrès de l'Uniopss ; **1** co-animation de la Commission Autonomie de l'Uniopss sur le Projet Personnes âgées et Logement/ Hébergement ; **1** co-animation du GT Droit Social de l'Uniopss sur les possibles impacts de la réforme de la tarification sur les RH associatives ; **4** réunions du GRI Hébergement-Logement ; **1** co-animation Réunion Flash de l'Uniopss Occitanie sur les attentes des adhérents pour le PLF Logement ; **1** groupe de travail sur la réforme de la solidarité à la source, **1** groupe de travail avec la commission santé sur la discrimination dans les parcours de soin, **1** groupe de travail sur la réforme de France Travail ; coanimation du réseau CRPA avec **12** réunions de coordination mensuelles.

REPRÉSENTATIONS

1 réunion avec le ministre du Logement au CNH Projet de loi Logement abordable ; **3** réunions du Haut comité pour le Droit au logement ; **7** réunions DIHAL ; **1** réunion DHUP et **1** réunion Direction Générale de la Santé sur le décret Décence Habitat ; **1** réunion DIHAL-DGEF sur le SAS de desserrement ; **1** réunion Direction du Numérique en Santé sur la réforme numérique CHRS ; **2** réunions avec la Défenseure des Droits sur la dimension Logement ; **5** réunions du CAU Hébergement-Logement ; **6** comités de pilotage de la Journée nationale de lutte contre la précarité énergétique ; **5** Conseils Nationaux de l'Habitat ; **1** groupe de travail Logement et Décentralisation du CNH ; **4** CA d'EAPN France ; **5** réunions du Comité stratégique d'EAPN Europe ; **1** réunion Représentation de la Commission Européenne en France sur le Semestre Européen ; **3** réunions avec les ministres en charge des solidarités et du travail ; **4** plénières du CNLE, **8** participations aux GT du CNLE notamment sur la réforme France Travail et sur la planification écologique ; **5** participations au GT COCOLUMA animé par la DGCS ; **3** plénières du Comité d'entente Précarité du Défenseur des Droits ; **3** comités des parties prenantes de France Travail ; **2** réunions d'informations sur le suivi de la mise en place du Pacte des solidarités ; **4** réunions avec la DIPLP afin de suivre les politiques de lutte contre la pauvreté ; **2** rencontres avec le DG de la CNAF sur la réforme de la solidarité à la source ; **2** rencontres avec la secrétaire générale du Premier ministre en charge des questions sociales ; **2** réunions avec les équipes de France Travail en charge du nouveau conditionnement du RSA ; **3** rencontres avec le groupe des « départements solidaires ».

AUDITIONS

1 audition avec la rapporteure spéciale sur la Mission Cohésion des territoires (Logement) au Sénat, **1** audition avec le rapporteur spécial de cette même mission à l'Assemblée nationale ; **1** audition Nouveau Front Populaire sur le PLF Logement à l'Assemblée Nationale, **1** audition du Groupe Ecologiste sur le PLF Logement au Sénat, **1** audition des sénateurs socialistes sur le projet de loi Logement abordable ; **2** auditions relatif au programme 304 du PLF.

PRODUCTIONS

1 document d'observations et de propositions sur la Mission Cohésion des territoires du PLF ; **1** document sur le programme 304 « solidarités, insertion et égalité des chances » du PLF ; **1** communiqué sur le Projet de loi Logement abordable ; **1** contribution sur le Semestre Européen pour la Représentation Permanente de la Commission Européenne en France ; **1** contribution pour le rapport conjoint COJ-CNH sur le Logement des Jeunes ; **1** interview dans Direction[s] sur le Logement d'abord ; **1** contribution pour la plaquette CAU sur les européennes et le Logement ; **1** note de positionnement instruction budgétaire AHI ; **1** interpellation au Premier ministre ; **1** interpellation à la ministre des Solidarités et du Travail ; **1** note sur le plan européen pour le logement abordable ; **13** Communiqués de Presse ALERTE ; **1** analyse des différents programmes pour les élections européennes sur les politiques de solidarité ; **1** rapport sur le coût de l'investissement social.



PRÉSERVER LES DROITS DE TOUS LES ENFANTS ET DE LEURS PARENTS



Alors que les difficultés s'accroissent, les politiques enfances-familles-jeunes ont été marquées en 2024 par les travaux de commissions d'enquête parlementaire, comme une forme de dernier recours face à des constats alarmants s'empilant sans réaction. L'Uniopss a pris part à plusieurs concertations, en veillant toujours à l'accessibilité et à la qualité des accompagnements, ainsi qu'au respect des droits de tous les enfants. Elle s'est également engagée dans des mobilisations regroupant de nombreux acteurs associatifs.

SOUTENIR LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Alors que le déploiement du service public de la petite enfance se prépare, le secteur de l'accueil du jeune enfant est toujours en difficulté. Des faits de maltraitance ont conduit à l'installation d'une commission d'enquête sur le modèle économique des crèches. Dans sa contribution d'avril 2024, l'Uniopss a appelé à lutter contre la marchandisation de l'accueil des jeunes enfants et à s'assurer que les financements publics bénéficient à toutes les familles. Elle a regretté que les réflexions essentielles relatives à la prise en compte des besoins fondamentaux des enfants, à l'attractivité des métiers et aux financements du secteur excluent l'accueil individuel.

L'Uniopss a également contribué à l'élaboration du référentiel de la qualité d'accueil des jeunes enfants, prévue par la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2024 et pilotée par l'IGAS. Ce référentiel doit soutenir les acteurs de tous les modes d'accueil du jeune enfant dans leurs réflexions relatives à la qualité d'accueil et dans son amélioration, et non conduire à une standardisation des organisations et des pratiques.

En parallèle, l'Uniopss est restée présente au comité de filière petite enfance tout au long de l'année 2024.

MOBILISATION POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Daniel Goldberg, président de l'Uniopss, et Katy Lemoigne, co-présidente de la commission Enfances, Familles, Jeunes, ont été auditionnés par la commission d'enquête parlementaire portant sur les manquements des politiques de protection de l'enfance en juin 2024. Au cours de l'audition et dans sa contribution écrite, l'Uniopss a évoqué l'augmentation continue du nombre d'enfants à protéger et la nécessité de renforcer les politiques de prévention, la crise des recrutements et des financements qui

compromettent l'effectivité et la qualité des accompagnements, ainsi que la gouvernance de la protection de l'enfance encore marquée par des difficultés de coopération entre les différentes institutions.

L'Uniopss a porté ces mêmes éléments au Conseil économique, social et environnemental en mai 2024, lors d'auditions organisées dans le cadre de la préparation d'un avis sur la protection de l'enfance demandé par le président du Sénat.

L'Uniopss a, par ailleurs, rejoint en septembre 2024 le collectif « Les 400 000 », demandant de mettre fin aux listes d'attente en protection de l'enfance, de réinvestir dans le soutien aux familles en

En Bref

La protection de l'enfance à l'horizon 2030-2035. Après avoir suivi au cours de l'année 2024, les travaux engagés par un groupe d'associations et fondations (Apprentis d'Auteuil, Chanteclair, la Croix-Rouge Française, SOS Villages d'enfants, la Vie au grand Air) visant à réfléchir à l'avenir de la protection de l'enfance, l'Uniopss a participé à la diffusion des réflexions issues de cette démarche. Dans un contexte de crise, les différentes pistes d'évolution ont été présentées à l'Assemblée des Départements de France ou encore aux associations adhérentes de l'Uniopss PACA-Corse.

35 ans de la CIDE. À l'occasion du 35^e anniversaire de l'adoption aux Nations unies de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, les 27 organisations et collectifs membres de la Dynamique pour les droits des enfants, dont l'Uniopss, ont organisé un colloque au Sénat le 15 novembre. Regroupant des représentants d'associations, des parlementaires et la ministre en charge de la petite enfance et de la famille, l'évènement a permis de dresser un bilan de la mise en œuvre de la CIDE, et d'évoquer des perspectives pour améliorer l'effectivité des droits des enfants.



SANTÉ MENTALE DES PARENTS : RÉFLEXIONS CROISÉES AU SEIN DE L'UNIOOSS

L'UNIOOSS A MIS EN PLACE UN GROUPE DE TRAVAIL PORTANT SUR LA PARENTALITÉ CHEZ LES PERSONNES VIVANT AVEC DES TROUBLES PSYCHIQUES. Celui-ci regroupe des adhérents associatifs intervenant dans les champs du soutien à la parentalité, de la protection de l'enfance et de la santé.

Il s'inscrit au croisement du groupe de travail santé mentale de l'uniopss et des travaux suivis par l'union au sein du Conseil national de la protection de l'enfance portant sur les parents concernés par la protection de l'enfance.

L'objectif de ce groupe de travail est double : recenser les données et études existantes sur les éventuels troubles psychiques des parents dont les enfants sont protégés, et identifier des initiatives permettant une meilleure prise en compte des besoins de ces parents ainsi qu'un accompagnement du lien parent-enfant.

Les sessions de travail se poursuivront au cours du premier semestre de l'année 2025.

difficulté, mais aussi de reconnaître et de remédier au déclassé des travailleurs sociaux. Plusieurs milliers de participants ont rejoint une manifestation inédite organisée à Paris le 25 septembre.

DÉFENDRE LES GRANDS PRINCIPES DE LA JUSTICE DES MINEURS

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, l'Uniopss et les trois autres fédérations représentant le secteur associatif habilité ont été auditionnées en novembre par la sénatrice Laurence Harribey, rapporteure du programme « Protection judiciaire de la jeunesse ». L'Uniopss a dénoncé les prévisions budgétaires en baisse pour le secteur associatif, la non-prise en compte du financement du Ségur et une répartition des crédits sacrifiant les dispositifs les plus inclusifs et préventifs.

L'Uniopss et Citoyens & Justice se sont mobilisés sur la proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents, examinée en commission des lois de l'Assemblée nationale fin 2024. Plusieurs articles de ce texte portent en effet gravement atteinte aux droits des jeunes, inscrits pourtant dans la Convention internationale des droits de l'enfant, ainsi qu'à des principes fondamentaux de la justice des mineurs tels que l'excuse de minorité, ou la primauté de l'éducatif sur le répressif. La proposition de loi entend également sanctionner les parents dits « défaillants ». Si la responsabilité éducative des parents est réelle, l'Uniopss et Citoyens & Justice ont tenu à rappeler aux parlementaires que la responsabilité des parents n'exclut pas celle de l'État.

Chiffres-clés 2024

ANIMATION DE RÉUNIONS

4 réunions de la Commission Enfant, Famille, Jeunesse ; **6** réunions du Groupe de concertation Petite enfance et Soutien à la parentalité ; **7** réunions Uniopss-Uriopss.

REPRÉSENTATIONS

HCFEA : **7** réunions ; CNPE : **13** réunions ; Comité partenarial Petite enfance : **3** réunions ; Comité de filière Petite enfance : **8** réunions ; DPJJ : **5** réunions ; Comité d'entente du Défenseur des droits : **2** réunions ; DGCS : **4** réunions.

AUDITIONS

1 audition au Sénat sur la mission « Protection judiciaire de la jeunesse » ; **1** audition à la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance ; **1** audition au CESE sur la protection de l'enfance ; **1** audition IGAS portant sur les signalements de maltraitance dans les lieux d'accueil du jeune enfant ; **1** audition IGAS/IGJ/IGESR portant sur les mineurs en situation complexe ; **3** rendez-vous avec les ministres délégués à l'enfance.

PRODUCTIONS

1 contribution écrite à la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance ; **9** contributions à l'élaboration de décrets portant sur la protection de l'enfance ou la petite enfance ; **1** contribution au projet de référentiel sur la qualité d'accueil du jeune enfant ; **1** contribution écrite sur les mineurs en situation complexe ; **136** fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.



ENSEMBLE POUR UNE SOCIÉTÉ TOUJOURS PLUS INCLUSIVE ET SOLIDAIRE !

Plusieurs nouveautés ont marqué le champ de l'Autonomie : Loi Bien-Vieillir, Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA), fonctionnement plus souple des ESMS du champ du handicap...

Ces avancées recherchent un meilleur accès aux droits pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ainsi qu'un accompagnement renforcé et plus global. En parallèle, elles signifient aussi des changements pour les établissements et services qui œuvrent dans le quotidien des personnes, en particulier dans leurs modalités de fonctionnement et dans leurs pratiques professionnelles.

L'Uniopss a été particulièrement engagée pour représenter et soutenir l'ensemble des acteurs de l'Autonomie.

L'IMPLICATION DE L'UNIOPISS DANS LA LOI BIEN VIEILLIR

Après un long parcours au cours de l'année précédente, 2024 est marquée par l'adoption et la publication de la loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie dite également « loi Bien-Vieillir ». L'Uniopss, dans la droite ligne du plaidoyer de l'Autonomie de l'Uniopss et de son réseau, a suivi activement l'examen de cette loi et a apporté sa contribution, notamment au travers du dépôt de propositions d'amendements auprès du Sénat, début 2024. Globalement, ces amendements rappellent l'importance de travailler ensemble à l'amélioration des conditions de vie et de la représentation des aînés, des conditions de travail des professionnels qui les accompagnent ainsi que des conditions de fonctionnement des établissements et services.

Par un communiqué, l'Uniopss est revenue sur les mesures utiles, dont certaines en adéquation avec les propositions de son Plaidoyer pour une politique de l'autonomie publié en 2024, parmi lesquelles la création du SPDA, l'assouplissement pour la création des nouveaux Services à domicile (SAD) ou

encore le droit de visite et le droit d'accueillir son animal de compagnie pour les personnes accueillies en Ehpad. Toutefois, l'Uniopss a également souligné que les dispositions contenues dans la loi sont insuffisantes face au cri d'alarme des acteurs non lucratifs.

L'UNIOPISS RÉCLAME UNE LOI AUTONOMIE

La loi Bien-Vieillir d'avril 2024 ne portait pas l'objectif d'une réforme structurelle de l'autonomie. Pour y tendre, elle prévoit l'élaboration d'une loi de programmation pluriannuelle dans ce secteur, telle que promise également par les gouvernements précédents, et ce, avant fin 2024. Force est de constater qu'en début 2025, aucun amorçage du sujet n'a été mis en œuvre. Face à ces inactions, l'Uniopss n'est pas restée silencieuse et a interpellé, dès qu'elle en avait l'occasion, sur la nécessité d'une loi autonomie ambitieuse répondant aux besoins de plus en plus grandissants et urgents des structures, des personnes âgées et en situation de handicap ainsi que de leurs aidants.

LA DYNAMIQUE DES 50 000 SOLUTIONS

Le réseau Uniopss a participé à la dynamique des 50 000 nouvelles solutions, mesure de la Conférence nationale du handicap (CNH) d'avril 2023, en organisant un groupe de travail avec les Uriopss. La circulaire du 7 décembre 2023 détaille les priorités et les budgets alloués par région et par public. Les agences régionales de santé (ARS) ont réalisé en 2024 des diagnostics territoriaux partagés des besoins d'accompagnement, en partenariat avec les acteurs du territoire, notamment les Uriopss. C'est dans ce cadre que le groupe de travail du réseau visait à coconstruire un préambule commun à leurs contributions locales. Les ambitions de ce texte à savoir, le renforcement du lien entre le secteur médico-social et son écosystème social ou sanitaire, une analyse des besoins territoriaux, ou encore une reconnaissance de la légitimité des experts de leurs territoires et de leurs besoins sont partagées par l'Uniopss.



L'ÉCLAIRAGE DE L'UNIOPSS SUR LA SITUATION DES EHPAD

L'UNIOPSS A ÉTÉ AUDITIONNÉE PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DU SÉNAT DANS LE CADRE D'UNE MISSION D'INFORMATION SUR LA SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD). Cette mission a été créée dans l'objectif de réaliser un état des lieux sur la situation particulièrement dégradée des Ehpads et d'en tirer des pistes de solutions.

Pour l'Uniopss, cette audition a été l'occasion d'interpeller sur la situation critique des Ehpads, notamment économique et financière, remontée par son réseau. Le secteur connaît tout d'abord une crise des ressources humaines sans précédent d'après Covid, caractérisée par une pénurie et l'épuisement des professionnels. Les difficultés sont également financières, accentuées par l'entretien onéreux des bâtiments mais également par l'inflation touchant principalement le secteur de l'énergie et de l'alimentation. Sans oublier, l'image dégradée de l'Ehpads, suite aux divers scandales ayant affecté son attractivité. L'ensemble de ces éléments impactent la qualité des soins et d'accompagnement des personnes âgées.

L'Uniopss a formulé plusieurs propositions et apporté une contribution écrite. L'un des premiers défis est de regagner la confiance des populations. L'Ehpads doit aussi disposer de l'ensemble des ressources pour faire face aux enjeux démographiques à venir et à l'accroissement du niveau de perte d'autonomie, par ricochet.

La pérennité de ces établissements invite aussi à questionner ses modes de financement en passant notamment par la refonte des grilles Aggir et Pathos, la fusion des sections soins et dépendance, tout en tendant vers un reste à charge limité.

À la suite, le Sénat a rendu son rapport intitulé « Ehpads : un modèle à reconstruire » fin septembre 2024. Un certain nombre de préconisations ont été faites dont certaines sont en écho avec le Plaidoyer pour une politique de l'autonomie de l'Uniopss, parmi lesquelles, l'augmentation du taux d'encadrement ou encore la réforme du modèle de financement.

Chiffres-clés 2024

ANIMATION DE RÉUNIONS

3 Commissions « Autonomie et citoyenneté des personnes âgées et des personnes en situation de handicap » ; **11** GT avec les conseillers techniques PA/PH sur les sujets de l'autonomie et de la tarification ; **1** réunion dédiée aux amendements au PLFSS 2025 sur les sujets de l'autonomie ; **9** entretiens menés dans le cadre du projet relatif aux personnes âgées dans l'hébergement et le logement accompagné ; **1** réunion dédiée à la loi Bien-Vieillir ; **3** réunions Uniopss-Uriopss sur le SPDA ; **1** réunion sur les 50 000 solutions.

REPRÉSENTATIONS

3 réunion d'informations et d'échanges avec la DGCS sur des sujets transversaux ; **1** commission de suivi de la COG et prospective de la CNSA ; **3** GTN SERAFIN-PH ; **13** comex du Collectif Handicaps ; **12** plénières du CNCPPH ; **4** réunions du collectif Habiter Autrement ; **1** réunion sur le tarif différencié en Ehpads avec la DGCS ; **2** GT sur les SAD avec la DGCS ; **1** réunions du GT « Médecins coordonnateurs et IDEC en EHPAD » de la DGCS ; **4** réunions sur l'élaboration d'un guide sur la lutte contre l'isolement avec l'ODAS ; **1** réunion sur le financement des fauteuils roulants ; **1** Observatoire de l'habitat inclusif ; **6** réunions du Conseil de l'âge - HCFEA ; **1** comité d'entente avancée en âge du Défenseur des Droits ; **1** GT sur le travail morcelé des aides à domicile ; **1** GT sur l'accueil des animaux de compagnie en Ehpads de la DGCS ; **5** réunions relatives à la Semaine Bleue ; **4** réunions avec la DGCS et le Service Public pour l'Emploi.





➤ Toutefois, le réseau s'interroge sur leur réalisation concrète à plusieurs égards: d'une part, parce que les enveloppes annoncées intègrent les stratégies nationales déjà existantes, post CNH 2023 ou précédentes, et d'autre part parce que l'octroi de crédits d'ingénierie n'est pas prévu.

TRANSFORMATION DE L'OFFRE DANS LE SECTEUR HANDICAP : L'UNIOSS APPORTE SA CONTRIBUTION

L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) a souhaité auditionner l'Uniopss au cours de sa mission d'évaluation sur la transformation de l'offre médico-sociale en avril 2024. Objectif de celle-ci : recenser les propositions existantes innovantes

s'inscrivant dans la transformation de l'offre puis concevoir une typologie des solutions possibles pour soutenir l'autodétermination des personnes. L'Uniopss a partagé des attentes et points d'alerte recueillis lors des échanges pour coconstruire le tronc commun des contributions du réseau Uniopss-Uriopss. Cette rencontre a également été l'occasion de mettre en valeur la liasse PLFSS 2024 dans l'espoir que certains amendements puissent trouver écho dans les travaux de la mission dans l'optique du PLFSS 2025. Enfin, l'Uniopss a remonté des points d'alerte issus de ses groupes de travail sur les aspects généraux de la transformation de l'offre (dialogue avec les autorités, difficultés liées à la contractualisation CPOM ou aux financements...) comme sur les sujets sectoriels (école inclusive, personnes en

situation de handicap vieillissantes...). La mission IGAS a fait preuve d'une grande écoute et d'un intérêt particulier pour les pistes de réflexion concrètes proposées par le réseau, inscrites dans plusieurs travaux tels que le plaidoyer du réseau de l'Uniopss sur l'autonomie, la liasse d'amendements au PLFSS 2024 ainsi que dans les contributions du réseau dans le cadre des 50 000 nouvelles solutions. L'Uniopss a également indiqué qu'il serait pertinent de convier à un éventuel second temps d'échanges les membres de son réseau en lien direct avec les adhérents porteurs d'établissements et de services. Prévu initialement pour novembre 2024, le rapport n'a finalement pas encore été publié.

MOBILISATION SUR LE VOLET AUTONOMIE DU BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2025

En matière d'autonomie, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 s'est montré alarmant, en particulier en raison de l'absence de mesures dans ce secteur et de la dégradation de l'équilibre budgétaire de la branche Autonomie dans les années à venir, sans oublier les multiples revirements politiques empêchant le vote d'un texte dans les temps, fin 2024.

L'Uniopss et son réseau se sont mobilisés pour proposer plusieurs amendements auprès de l'Assemblée nationale et du Sénat visant à s'inscrire dans une véritable politique de l'autonomie.

L'une des mesures phares proposées est d'abroger la barrière d'âge pour bénéficier de la prestation de compensation du handicap (PCH) qui va de pair avec l'amorce d'un travail sur la création d'une prestation universelle d'autonomie quels que soient l'âge, l'état de santé ou le handicap afin de couvrir l'ensemble des besoins des personnes sans facteurs d'exclusion.

En Bref

Répétition des aidants. L'Uniopss a été associée à la relecture des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) de la Haute Autorité de Santé (HAS) portant sur le répétition des aidants, publiées en juin 2024. Dans le cadre de la Stratégie nationale des aidants 2024-2027, ce travail poursuit plusieurs objectifs dont ceux de fournir des repères aux professionnels afin de procéder à un repérage des situations et à une orientation, d'appréhender la situation de l'aidant, de proposer des solutions d'accompagnement personnalisées et de se coordonner avec les acteurs.

Service Public Départemental de l'Autonomie. La loi Bien-Vieillir a acté la généralisation du SPDA à compter de 2025. L'année précédente a ainsi fait place à une phase préfiguration dans dix-huit départements. L'Uniopss suit ce dossier de près, à la fois auprès de la CNSA mais également avec son réseau.

Lutte contre l'isolement des personnes âgées. La CNSA, en partenariat avec l'ODAS, a initié des groupes de travail, auxquels l'Uniopss a participé, afin d'élaborer un guide méthodologique pour la structuration d'une politique publique de lutte contre l'isolement des personnes âgées destiné aux départements et à toute collectivité locale intéressée.

Personnes précaires vieillissantes. L'Uniopss a mené une étude soutenue par la DIHAL, afin de mettre en lumière des expériences innovantes d'accompagnement des personnes précaires vieillissantes et de formuler des préconisations (Voir chapitre Lutte contre les exclusions, page 34).



Dans le champ du handicap, l'Uniopss appelait aussi à la prise en charge de l'activité physique adaptée prescrite ou encore à ce que soient menés des travaux d'évaluation et de clarification de la prise en charge de frais de transport des personnes en situation de handicap par l'Assurance maladie.

Parmi les autres propositions liées au grand âge, l'Uniopss demandait un certain nombre de mesures en lien avec l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) telle que la suppression du plafond d'aide pour le bénéficiaire du droit au répit. Elle plaidait également pour une valorisation, au sein des Ehpad, du rôle de l'animateur ainsi que pour l'implication de celui-ci dans la vie sociale des établissements. Enfin, face à la situation plus que dégradée de ces structures et à la pénurie de professionnels, elle demandait l'inscription dans le PLFSS de l'engagement des pouvoirs publics en matière de recrutements dans les Ehpad.

POSITIONNEMENT SUR LA RÉFORME DES SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE (SAD)

Dans un courrier adressé en mars 2024 à Fadila Khattabi, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des personnes en situation de handicap, l'Uniopss a affirmé son soutien au mouvement global de la réforme des SAD, qui vise à améliorer l'accompagnement des personnes à leur domicile. Toutefois, l'Uniopss a aussi alerté sur un certain nombre de points tenant à la mise en œuvre concrète de cette réforme, sur laquelle persiste un certain nombre de doutes et d'inquiétudes. Par exemple : le contexte difficile lié notamment à la pénurie croissante de professionnels; des interrogations quant aux arbitrages territoriaux devant être faits par les autorités publiques pour garantir une bonne répartition de l'offre, ou encore sur d'éventuels financements supplémentaires pouvant accompagner ces transformations.

L'Uniopss a ainsi appelé à ce que calendrier de mise en œuvre de la réforme soit assoupli et allongé. Cette demande a trouvé une réponse favorable dans la loi Bien-Vieillir.

AUTONOMIE, SOLIDARITÉ ET INCLUSION

Dans le cadre du 35^e Congrès de l'Uniopss qui s'est tenu en avril 2024 à Lyon, deux ateliers ont été organisés dans le champ de l'autonomie.

Le premier atelier visait à réaliser un état des lieux de l'accompagnement des enfants et de jeunes en situation de handicap faisant l'objet d'une mesure de protection de l'enfance et à dresser collectivement des perspectives. Plusieurs initiatives associatives pour soutenir enfants, familles et professionnels ont été présentées à cette occasion.

Le second atelier engageait la question suivante : « comment renforcer le pouvoir d'agir des personnes âgées accompagnées ? ». L'expression des besoins et des souhaits des personnes âgées peut en effet être mise à mal en raison d'innombrables facteurs tels que l'isolement social. L'idée était d'identifier les leviers permettant aux personnes d'exercer pleinement leur citoyenneté.



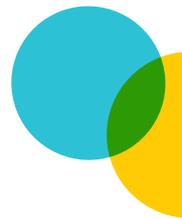
Chiffres-clés 2024

AUDITIONS

1 audition par le Sénat et **1** contribution écrite à l'occasion de la mission d'information sur la situation des Ehpad ; **1** audition IGAS sur la transformation de l'offre et **1** contribution écrite ; **1** audition IGAS sur l'évaluation des orientations et parcours des enfants et fonctionnement des IME et **1** contribution écrite ; **1** relecture sur les RBPP de la HAS sur la vie intime, affective et sexuelle en ESSMS ; **1** entretien pour la contribution au chapitre « Handicap et mal-logement le parcours des combattants » du rapport annuel de la Fondation pour le logement des défavorisés sur « L'État du mal-logement en France » de 2025.

PRODUCTIONS

1 contribution à la loi Bien-Vieillir ; **1** contribution au PLFSS 2025 ; **114** fiches « secteur personnes âgées » et **111** fiches « secteur personnes en situation de handicap » produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.



ENTREtenir LA FLAMME INTERGÉNÉRATIONNELLE !

La Semaine Bleue et le Prix Chronos de Littérature partagent un objectif commun : encourager les échanges intergénérationnels et mettre en avant la place des personnes âgées dans la société. Des valeurs également portées par l'Uniopss. En cette année de Jeux Olympiques, la Semaine Bleue a accru sa notoriété en renforçant sa visibilité médiatique et en élargissant son Comité national à des acteurs du champ du grand âge. De son côté, le Prix Chronos de Littérature a été accueilli pour la deuxième fois à la Sorbonne Nouvelle. Lors de la remise des prix, l'université a ouvert ses portes à de nombreux jurés de tous les âges, soulignant ainsi la force du lien intergénérationnel du prix.

AVEC LA SEMAINE BLEUE, ENTREtenONS LE VIVRE ENSEMBLE !

Coordonnée par l'Uniopss, la Semaine Bleue, Semaine nationale des retraités et des personnes âgées, a pour vocation de valoriser la place des aînés dans notre société. Chaque année, des milliers d'actions sont organisées sur tout le territoire autour d'une thématique. En 2024, la Semaine Bleue s'est déroulée du 30 septembre au 6 octobre. Elle a été inaugurée par la Marche Bleue de Ville-sur-Le-Neubourg.

Une thématique en résonance avec les Jeux Olympiques

« *Bouger ensemble... pour entretenir la flamme !* »

La thématique de la Semaine Bleue 2024 nous a invité au partage de moments de complicité, en échangeant et en apprenant les uns des autres, pour garder vivante la flamme de la solidarité entre les générations. Que ce soit à travers une marche, un jeu ou une simple discussion, bouger ensemble, c'est cultiver l'envie de vivre pleinement et de se soutenir à chaque étape de la vie.

La Semaine Bleue accroît son rayonnement !

En 2024, le comité national s'est enrichi avec les adhésions de la fondation Médéric Alzheimer, et du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).

La Semaine Bleue a, par ailleurs, renforcé sa visibilité auprès des médias grand public. Au total, on dénombre ainsi 50 retombées dans la presse nationale et plus de 5 700 dans la presse régionale. Une tribune intitulée « Et si on parlait vraiment des vieux ? » cosignée par le président de l'Uniopss, Daniel Goldberg, et le président du comité national de la Semaine Bleue, Alain Villez, et publiée en Une des ASH, a également donné un coup de projecteur à cet événement.

Cette forte médiatisation s'est accompagnée d'un large engagement local, avec près de 1 400 actions répertoriées sur la carte interactive du site de la Semaine Bleue parmi les plus de 10 000 actions organisées sur l'ensemble du territoire national.

Aujourd'hui, les abonnés des réseaux sociaux de la Semaine Bleue sont de plus en plus engagés et participent activement à la promotion des actions. Le compte X de la Semaine Bleue compte ainsi 929 abonnés, tandis que le nombre d'abonnés de la page Facebook est passé de 1 087 en 2024 à 1 374 en 2024.

La Semaine Bleue met en lumière les échanges entre jeunes et vieux

En partenariat avec l'association SHAREAMI, la Semaine Bleue a mis en lumière des échanges entre des jeunes étrangers et des seniors francophones. Intitulée « Part'âges et bavardages », cette campagne estivale s'est déclinée sous la forme de 8 vidéos d'environ 2 minutes. Les binômes ont échangé sur des sujets variés comme le sport, la culture ou encore la cuisine.

Les vidéos ont été diffusées de mi-juillet à septembre sur les réseaux sociaux : X, Facebook et YouTube, ainsi que sur le site web de la Semaine Bleue.

Cette campagne a suscité un intérêt certain auprès du public, et a engendré un taux d'engagement de 4,4 % entre le 16 juillet et le 2 septembre.

Toutes les vidéos diffusées sont disponibles sur la page YouTube de la Semaine Bleue.

Les résultats d'une étude nationale pour ouvrir la remise des prix

La remise des prix a été organisée, le 27 septembre 2024, dans les locaux de la Direction générale de la Cohésion sociale.

Ce fut l'opportunité pour le HCFEA de présenter les résultats d'une enquête d'opinion inédite sur la perception, par les Français, du vieillissement, des personnes âgées et des comportements âgistes en France (*Voir encadré*).

Cette cérémonie fut également l'occasion de récompenser, comme chaque année, plusieurs initiatives emblématiques. Six prix ont ainsi été remis par : le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Égalité entre les femmes et les hommes, la Fondation de France, la Cnav, l'Argirc-Arrco et la CCMSA.

Pour en savoir plus sur les lauréats du concours 2024 : www.semaine-bleue.org



Part'âges

et bavardages

NOS ACTIVITÉS



Chiffres-clés 2024

SEMAINE BLEUE

+ de 10 000 initiatives, dont 1 358 recensées sur la cartographie dynamique du site, 225 candidatures au concours, 6 lauréats ; 8 vidéos diffusées pendant l'opération « Part'âges et bavardages » ; 50 retombées presse nationale et 5 700 retombées régionales.

PRIX CHRONOS

+ de 20 000 jurés inscrits, 80 départements concernés, 4 pays étrangers engagés, 9 ouvrages lauréats récompensés ; 20 retombées presse nationales et 43 retombées régionales.

UNE FRANCE ÂGISTE MALGRÉ ELLE ?

EN JUIN 2024 LE CONSEIL DE L'ÂGE DU HCFEA A LANCÉ UNE ENQUÊTE D'OPINION INÉDITE SUR LA PERCEPTION DE LA VIEILLESSE, DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION, DES PERSONNES ÂGÉES ET DE L'ÂGISME EN FRANCE, AVEC L'APPUI D'HARRIS INTERACTIVE.

Les résultats, présentés en amont de la remise des prix de la Semaine Bleue, montrent que le vieillissement de la population est majoritairement vu comme une opportunité à la fois à titre individuel et pour la société en général.

Les Français ont généralement une représentation positive des personnes de plus de 65 ans. Elles apparaissent comme plus actives qu'avant, et pouvant apporter aux autres générations, les moins de 50 ans les considérant néanmoins davantage « privilégiées ».

Retrouver l'étude sur strategie.gouv.fr

PRIX CHRONOS DE LITTÉRATURE : GRANDIR C'EST VIEILLIR... VIEILLIR C'EST GRANDIR

Porté par l'Unioyss et proposé par la Semaine Bleue, le Prix Chronos de Littérature a pour objectif de faire réfléchir petits et grands sur le parcours de vie, la vieillesse, d'encourager le développement des relations intergénérationnelles à travers la lecture d'ouvrages abordant la thématique « Grandir-Vieillir ». Les membres du jury sont des lecteurs de classes de maternelle, de primaire, de collège, de lycée, mais aussi des jeunes fréquentant les bibliothèques et les centres de loisirs, ainsi que des adultes de tout âge et de tous horizons.

Le Prix Chronos Alzheimer : toujours un succès !

En étroite collaboration avec la Fondation Médéric Alzheimer, le Prix Chronos Alzheimer a été reconduit en 2024. Le prix a été décerné le 4 juin, lors de la remise des prix Chronos de littérature, à Coralie Saudo, pour son ouvrage « La planète de grand-père », paru aux éditions d'Eux. Ce prix est l'occasion de sensibiliser les plus jeunes, par la lecture, à la maladie d'Alzheimer. Le prix a été remis lors de la cérémonie de remise des prix de la Semaine Bleue, le 27 septembre.

Une remise de prix à la Sorbonne Nouvelle

La cérémonie de remise des prix a, cette année encore, été accueillie à Paris sur le campus de Nation de l'université, le 4 juin. Parmi les 350 personnes assistant à l'évènement, de nombreux jurés de tout âge étaient présents. Des primaires du Val-de-Marne, des collégiens du Pas-de-Calais et de Vendée, ainsi que des étudiants de la Sorbonne ont par ailleurs participé à l'animation de la cérémonie.

Pour découvrir les lauréats 2024 : www.prix-chronos.org

Le Prix Chronos Bulles : Un support qui suscite l'intérêt des jeunes !

Lancé en 2024, le Prix Chronos Bulles, soutenu par la Fondation Berger Levrault et Autonomii, invite les grands adolescents et les jeunes adultes à comprendre la vieillesse autrement, à travers une sélection de 4 albums de bande dessinée et de romans graphiques.

Pour cette seconde édition, le prix a été décerné à Bruno Duhamel pour son ouvrage « Jamais, le Jour J » paru aux éditions Bamboo.

Invités à changer de regard sur la place des vieux dans la société, les jeunes deviennent ainsi acteurs d'une société plus inclusive.



Un prix spécial décerné par la Cnav

Le Prix Chronos Cnav solidarité met l'accent sur la solidarité au sein des thématiques générales portées par le Prix Chronos de Littérature. Il a été décerné par la commission d'action sociale de la Cnav à Valérie Weishar-Giuliani et Bérengère Mariller-Gobber pour leur livre « Le jardin de Marcelin » publié aux éditions Tuttistori.

Le prix a été remis lors de la cérémonie de remise des prix de la Semaine Bleue, le 27 septembre.



UNE EXPERTISE SECTORIELLE À PORTÉE DES ACTEURS DU DLA

L'Uniopss porte depuis 2004 la fonction de Centre de ressources pour le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) sur le secteur Solidarités-Santé. La finalité du CRDLA est le renforcement continu de la qualité des accompagnements par le DLA, dispositif public de développement des structures de l'ESS. En 2024, le CRDLA a poursuivi le fil directeur de son soutien aux acteurs du DLA - proximité, pédagogie et coopération - afin de les appuyer dans la mise en œuvre d'accompagnement de structures de l'ESS, en situation de plus en plus tendue.

PROXIMITÉ : APPUIS- CONSEILS AU QUOTIDIEN ET RENCONTRES RÉGULIÈRES

Soutenir les acteurs du DLA dans leurs missions d'accompagnement des structures employeuses de l'ESS sont les missions premières du centre de ressources.

Plus de 160 sollicitations lui ont été adressées en 2024, émanant de 67 territoires différents, départements et régions confondus. Les secteurs de la lutte contre les exclusions et de l'autonomie en concentrent le plus grand nombre (respectivement 73 et 65), devant le secteur enfances, familles, jeunes (21) et celui de la santé (6).

Les demandes d'appui-conseil sont le plus souvent en lien avec l'actualité et les grands enjeux des associations de solidarité : fragilisation du modèle socio-économique, nécessité de repenser le projet stratégique, difficultés de renouvellement des gouvernances et de recrutement de bénévoles, complexité de mise en œuvre des réformes, etc. Elles relèvent à la fois d'un besoin d'expertise sectorielle mais aussi d'appui méthodologique, à toutes les étapes de l'accompagnement DLA : compréhension et analyse de la demande de la structure, réalisation du diagnostic partagé, élaboration du cahier des charges pour le plan d'ingénierie, choix des prestataires, etc.

Afin de renforcer sa proximité avec les acteurs du DLA, le CRDLA Solidarités-Santé a également poursuivi sa tournée des régions métropolitaines, le « CRDLA bus tour », initiée en 2024 en partenariat avec ses homologues (CRDLAs Culture, Sport, IAE,

Financement, Transformation Ecologique et Transition Numérique). L'équipe a ainsi co-construit deux rencontres inter-DLA départementales en 2024, à Arras en février et à Montpellier en mai.

PÉDAGOGIE : UNE OFFRE ADAPTÉE DE FORMATIONS ET DE RESSOURCES

Formations

La construction d'une offre de formation et la production de ressources, autre axe central de l'activité du CRDLA, permettent d'acculturer les acteurs du DLA aux spécificités des associations de solidarité.

En 2024, 3 formations ont été animées (pour un total de 25 participants) afin de consolider la montée en compétences des acteurs du DLA :

- 1 session de la formation « Accompagner le secteur de l'enfance et des familles », en mars/avril ;
 - 2 sessions de la formation « Accompagner le secteur associatif Solidarités-Santé : les fondamentaux », en juin et décembre.
- Le CRDLA a, en outre, opéré la refonte de l'ingénierie pédagogique de la formation socle des « fondamentaux », dans une approche plus participative et initié une démarche « d'aller vers » en délocalisant la formation « Enfance-Familles » en Bretagne.

Production et animation de ressources

Rendre accessible la technicité du secteur Solidarités-Santé passe aussi par la production de ressources écrites, comme par exemple, le décryptage de l'accord « Ségur pour tous » publié en septembre 2024, et par l'organisation de visioconférences et de temps d'échanges de pratiques. Durant l'année, ce sont ainsi 3 webinaires et 4 visioconférences qui ont été animés par le CRDLA (95 participants au total) :

- Actualité et enjeux des centres sociaux, avec la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France (FCSF) ;
- Présentation du Mouvement Emmaüs avec Emmaüs France ;
- Présentation et échanges de pratiques sur la réforme des services à domicile, en collaboration avec la conseillère technique Autonomie de l'Uniopss ;
- État des lieux des accompagnements DLA sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ESS, en collaboration avec les CRDLA Culture (Opale), Sport (CNOSF) et l'Avisé ;
- Échanges de pratiques sur l'accompagnement du modèle socio-économique des structures de l'animation de la vie sociale. Enfin, le CRDLA a poursuivi son partenariat avec Recherches & Solidarités pour analyser et transmettre les données de l'emploi du secteur au niveau national, régional et départemental, à travers la publication annuelle du « Bilan de l'emploi associatif sanitaire et social ».



LE DLA FAIT LA UNE D'UNION SOCIALE

EN DÉCEMBRE 2024, POUR FÊTER 20 ANS DE PORTAGE DU CENTRE DE RESSOURCES DLA SOLIDARITÉS-SANTÉ PAR L'UNIOOSS, LE MAGAZINE UNION SOCIALE DU RÉSEAU UNIOOSS-URIOPSS A MIS À L'HONNEUR LE DISPOSITIF pour présenter son intérêt, à la fois pour les associations de solidarité mais aussi pour l'uniopss.

« Être partie prenante du DLA renforce la position de vigie de l'Uniopss sur notre secteur » affirme Jérôme Voiturier, directeur général, dans l'entretien d'ouverture du dossier. Illustration à travers deux reportages réalisés par l'équipe du CRDLA sur l'accompagnement d'un service autonomie à domicile dans la mise en œuvre de la réforme des SAD et celui d'un collectif de 6 structures d'Habitat jeunes adhérentes de l'Urhaj Bretagne pour repenser leur modèle socio-économique.

COOPÉRATION : UNE DÉMARCHE PRO-ACTIVE DE MISE EN RELATION ET DE CO-CONSTRUCTION

L'équipe du CRDLA est régulièrement invitée à participer ou co-animer des réunions ou groupes de travail organisés par les acteurs départementaux ou régionaux du DLA.

En 2024, elle a pris part à deux comités d'appui, dans l'Aube et dans l'Aisne, pour apporter des éclairages sectoriels sur les enjeux d'accompagnement de structures du champ des solidarités (risques psychosociaux, attractivité des métiers, réforme des Esat, situation économique des Ehpad) et à deux comités d'orientation stratégiques régionaux : en Occitanie en janvier et en Grand Est en septembre. Elle a également co-construit, en partenariat avec le DLA régional et l'Uriopss franciliens, un séminaire d'une journée à destination des DLA départementaux de la Région afin de leur présenter les données et enjeux des associations des secteurs de la petite enfance et de l'hébergement-logement en Île-de-France.

L'équipe du CRDLA a, par ailleurs, participé aux instances de coordination et de professionnalisation du réseau DLA. Ce sont ainsi 25 événements auxquels elle s'est associée en 2024 pour apporter son expertise,

nourrir les réflexions quant à l'amélioration du dispositif ou encore co-construire des projets thématiques et transversaux aux différents secteurs de l'ESS. C'est le cas, par exemple, pour deux ressources à paraître au premier trimestre 2025 : un « guide outillage sur l'égalité femmes-hommes dans l'ESS » conçu en partenariat avec les CRDLA Culture (Opale), Sport (CNOSF) et l'Avise et des « grilles des vulnérabilités face à la crise écologique » des secteurs social et médicosocial, co-écrit avec le CRDLA Transformation écologique, co-porté par ESS France et France nature Environnement.

Enfin, l'équipe du CRDLA s'inscrit dans une démarche de coopération active avec les réseaux des solidarités, soit pour faciliter l'interconnaissance inter-associative, soit en réponse à des appuis conseils complexes, soit encore dans le cadre de sa production de ressources. Elle s'est ainsi rapprochée de plusieurs têtes de réseaux nationales : FCSF, Emmaüs France, ADMR, Mouvement du Planning Familial, Clé Solidaire, Unea et Gesat.

Chiffres-clés 2024

1 442 structures du secteur Solidarités-Santé accompagnées par le dispositif DLA en 2022 (derniers chiffres disponibles) :

- **722** structures « Lutte contre les exclusions »,
- **416** structures « Enfances, familles, jeunesse »,
- **233** « Handicap et vieillissement »,
- **71** « Santé ».

165 appuis-conseils, qui concernent **60** départements et **7** régions.

11 ressources, visioconférences et articles.

3 sessions de formation.

25 participations à des événements de coordination du réseau DLA.





FAIRE RÉSONNER NOTRE PLAIDOYER AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

L'année 2024 été marquée, pour l'Uniopss, par l'organisation du 35^e Congrès à Lyon, qui a réuni plus de 1 000 participants autour de la fierté de prendre soin et d'être engagés (*Voir chapitre « Temps forts 2024 » pages 20-21*).

L'Uniopss a par ailleurs été à l'initiative d'une vaste campagne de communication sur les réseaux sociaux pour sensibiliser le grand public à la crise des métiers de l'humain et au désarroi de professionnels ne parvenant plus à faire face.

Cette année a également été marquée par des chantiers structurants pour notre réseau, comme la mise en place d'une nouvelle charte graphique ou la poursuite de la refonte de nos systèmes d'information.

RENTREE SOCIALE 2024 : L'UNIOSS APPELLE À CONSTRUIRE UN « FRONT DES SOLIDARITÉS »

L'Uniopss a tenu, le 18 septembre dernier, sa traditionnelle conférence de presse de rentrée sociale qui accompagnait la sortie du Document de rentrée sociale, publication de référence proposant un regard transversal sur l'actualité et l'évolution des politiques publiques dans les champs de la santé et de la solidarité.

Face à une vingtaine de journalistes, les représentants de l'Union ont évoqué la situation de plus en plus difficile des acteurs des solidarités et ont appelé à la mobilisation.

Comme l'a souligné Daniel Goldberg, président de l'Uniopss, « *lors des Jeux olympiques et paralympiques, les Français ont pris conscience qu'ensemble, ils étaient en capacité de mener des projets fédérateurs, solidaires et ambitieux* ». Cette flamme des solidarités, loin de s'éteindre, doit servir d'assise à la construction de politiques publiques ambitieuses, à la fois pour répondre

aux vulnérabilités de l'existence et comme moyen de faire reculer la défiance et le repli sur soi.

UNE NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE POUR LE RÉSEAU UNIOSS-URIOPSS

En 2023, le réseau Uniopss-Uriopss, via notamment le groupe des communicants animé par l'Uniopss, s'est impliqué dans un vaste chantier visant, notamment, à mieux structurer la communication au sein de notre réseau. Il était prévu, dans ce cadre, de doter le réseau d'une charte graphique commune. En 2024, les travaux du groupe ont abouti à la livraison de cette charte graphique, permettant de donner davantage de cohérence à la communication et d'augmenter la visibilité de notre réseau sur les différents supports d'information et de communication diffusés.

Une grande partie de l'activité du groupe a également été consacrée à la promotion du 35^e Congrès de l'Uniopss et à la conception d'un stand spécifique pour mieux faire connaître et valoriser notre réseau.

Les travaux de l'année ont également permis de concevoir différentes campagnes de communication communes, en appui de notre plaidoyer, reprises par l'ensemble de nos structures sur les réseaux sociaux.

UNE PRÉSENCE FORTE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'Uniopss a poursuivi en 2024 sa stratégie d'influence sur les réseaux sociaux afin de renforcer sa visibilité et sa notoriété. Ses prises de position, actions et mobilisations ont généré de nombreuses interactions. Au 30 décembre 2024, l'Uniopss compte ainsi, sur LinkedIn, 23 177 abonnés (+3 797) et 1 152 abonnés sur Facebook (+152). Une légère baisse est enregistrée sur X avec un total de 9 541 abonnés (-372 par rapport au 31/12/2023), diminution à mettre en regard de la fermeture de nombreux comptes sur X en réaction à certaines dérives observées sur ce réseau social. D'une manière générale, les lettres ouvertes, communiqués de presse et tribunes collectives donnent lieu à de forts taux d'engagement, sans oublier, pour cette année 2024, plusieurs campagnes avec pétition autour de la pénurie des métiers de l'humain et de l'impact de celle-ci sur les personnes en situation de vulnérabilité accueillies ou accompagnées (*Voir encadré*).

Il est intéressant d'observer que l'activité croissante de l'Uniopss sur les réseaux sociaux (entre 200 et 750 posts par an selon les réseaux sociaux) a un impact sur les visites du site web de l'Union, les posts comportant, le plus souvent, des liens vers des contenus en ligne sur nos sites.

En Bref

Revue Union Sociale. Des dossiers en lien avec les grands enjeux du secteur des solidarités ont été publiés : éthique, immigration, crise du logement, société inclusive, santé mentale, protection de l'enfance...

Productions en ligne. Des campagnes d'abonnements au Guide de l'employeur (www.guide-employeur.fr) et au Guide de gestion budgétaire social et médico-social (www.guide-gestion.fr) ont été conduites en 2024. 43 abonnements (annuels) ont été réalisés.



#JESONNELALARME : UNE CAMPAGNE POUR PORTER LA VOIX DE CELLES ET CEUX QUI PRENNENT SOIN DE NOUS

LE 12 FÉVRIER DERNIER, LE RÉSEAU UNIOPISS-URIOPSS A LANCÉ UNE GRANDE CAMPAGNE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX INTITULÉE #JESONNELALARME.

S'appuyant sur les 300 témoignages de responsables de structures associatives collectés par l'Uniopeps fin 2023, cette campagne s'est donnée pour mission de porter la voix de celles et ceux qui prennent soin de nous et de nos proches.

Durant 3 semaines, à raison d'une publication par jour relayée sur les réseaux sociaux Uniopeps-Uriopss, ont été mis au grand jour la réalité du quotidien et la situation alarmante dans laquelle bon nombre d'associations se trouvent aujourd'hui, avec un impact fort sur les professionnels et les personnes accompagnées.

L'objectif de cette campagne était également de toucher le grand public et de l'inciter à partager nos posts et notre combat, via l'interpellation « Tous vulnérables, tous concernés ! ».

Une pétition, intitulée « Pour un accompagnement digne, ensemble sonnons l'alarme ! » a permis, quant à elle, de recueillir, en quelques semaines, plus de 30 000 signatures.

Ainsi, le portail web Uniopeps a accueilli, en 2024, 56 000 visiteurs différents (contre 38 477 en 2022) et comptabilise 134 000 pages vues (contre 74 380 en 2023).

Il en est de même pour le site web ALERTE dont le nombre de visiteurs a doublé entre 2023 et 2024 (passant de 4 415 à 8 800), à mettre en regard de l'augmentation des posts diffusés sur le compte X ALERTE, géré par l'Uniopeps (150 en 2024 versus une trentaine en 2023).

REFONTE DES SI DU RÉSEAU : LES CHANTIERS AVANCENT !

Déploiement du progiciel du réseau Uniopeps Uriopss

Le déploiement du progiciel commun pour la gestion des contacts, des adhésions/cotisations, de la comptabilité et de la gestion commerciale, s'est poursuivi en 2024. La quasi-totalité des Uriopss ont terminé la phase d'adéquation des besoins. Une première formation a été dispensée en fin d'année pour

les Uriopss en cours de migration ou de production concernant l'ensemble des processus du progiciel. L'objectif est de finaliser les migrations pour juin 2025 et de renforcer l'adhésion à l'outil.

Poursuite du projet « Base d'expertises »

Améliorer la visibilité, la consultation et la recherche des contenus d'expertises produits par le réseau Uniopeps-Uriopss, au service notamment des adhérents : telle est la vocation de la future plateforme documentaire E-Solidarités qui verra le jour courant 2025. Après la phase de conception menée en 2023, la phase de réalisation a été engagée en 2024: un prestataire a été sélectionné, avec lequel ont été réalisées la conception des maquettes fonctionnelles et graphiques ainsi que les spécifications fonctionnelles. L'identité du futur site a également été créée.

Chiffres-clés 2024

L'UNIOPISS EN ACTIONS

23 numéros de cette newsletter électronique gratuite (1 250 abonnés).

RELATIONS PRESSE

34 communiqués de presse ; **300** retombées médiatiques nationales (dont **40** dans les média grand public), **188** retombées médiatiques pour le Collectif ALERTE (dont **51** pour le dans le média grand public), **50** retombées médiatiques (presse et TV) pour la Semaine Bleue (**5 700** retombées presse régionales) et **63** pour le Prix Chronos de Littérature (dont **43** retombées régionales).

CLUB DES PARTENAIRES

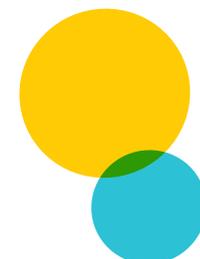
13 membres : Anytime, Banque populaire, Groupe CEGI, Banque des Territoires - Groupe Caisse des Dépôts, Harmonie Mutuelle, Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, Apogées, Société Générale, Sogama, La Banque Postale, AG2R La Mondiale.

PORTAILS ET SITES INTERNET DU RÉSEAU UNIOPISS-URIOPSS

217 000 visiteurs différents (soit +67 850 par rapport à 2023) et **515 000** pages vues sur les portails web du réseau (dont **56 000** visiteurs différents et **134 000** pages vues sur le seul portail de l'Uniopeps) ; **1 405** fiches d'expertise produites, dont **229** fiches nationales et **823** fiches régionales.

ANIMATION DU RÉSEAU

5 réunions du groupe des documentalistes-webmaster ; **6** réunions du groupe Communication.



3

PARTIE



RAPPORT FINANCIER 2024

RAPPORT FINANCIER 2024

Nelly David, Trésorière

L'année 2024 a été clôturée par un résultat bénéficiaire de **+8,7K€**.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

■ Arrêté du 05/08/2024, portant extension de l'accord du 04/06/2024, sur les « oubliés du Ségur » pour tous les salariés concernés à l'Uniopss :

La prime a été versée mensuellement dès octobre 2024, avec effet rétroactif au 06/08/2024 : l'impact en termes de charges supplémentaires est de +52 K€ sur l'année 2024 .

PRIME MENSUELLE « SÉGUR »	RÉEL 2024
Rémunération du personnel	33 237 €
Charges patronales (estimation 57%)	18 945 €
TOTAL IMPACT SÉGUR 2024	52 183 €

■ Congrès de Lyon les 3 et 4 avril 2024 : +150 K€ de résultat (hors charges de personnel).

CONGRÈS	BP 2024	RÉEL 2024	ÉCART
PRODUITS	521 165 €	584 793 €	63 628 €
CHARGES	376 984 €	434 413 €	57 429 €
RÉSULTAT CONGRÈS 2024	144 181 €	150 380 €	6 199 €

■ Investissement :

L'année 2024 est marquée par :

- La poursuite des travaux du projet de CRM (logiciel de gestion des adhérents/usagers) pour le réseau. Le déploiement pour l'ensemble du réseau est toujours en cours en 2024 et se poursuivra début 2025. L'amortissement des investissements ne débutera que lorsque toutes les structures seront déployées.
- L'investissement dans un nouveau site d'expertise pour le réseau Uniopss-Uniopss : E-SOLIDARITÉS. Celui-ci devrait être opérationnel à la fin du 1^{er} trimestre 2025.

L'ÉCART PAR RAPPORT AU BUDGET PRÉVISIONNEL (BP 2024)

RÉSULTAT	BP 2024	RÉEL 2024	ÉCART
PRODUITS	4 056 089 €	4 093 701 €	37 612 €
CHARGES	4 056 089 €	4 085 020 €	28 931 €
RÉSULTAT	0 €	8 681 €	8 681 €





Il s'explique principalement par :

■ **PRODUITS : +37,6 K€ dont :**

- Une baisse des ventes d'ouvrages produits par l'Uniopss : -18 K€
- La réussite du Congrès de Lyon d'avril 2024 : +63,6 K€
- Une légère hausse des subventions publiques qui traduit une réalité disparate : + 7,3 K€
(cf. tableau des financements publics, nationaux et européens page suivante) dont :
 - Une convention CNAF (2024-2027) en deçà de l'estimation budgétaire.
 - Une révision des modalités de calcul du plan de financement du FSE (2024-2026).
 - Une subvention de la DIPLP (pour le CRPA) non budgétée, reçue en toute fin d'année 2024, dont la plus grande partie a été provisionnée en fonds dédiés, pour une mise en œuvre en 2025.

À noter : pas d'écart significatif des cotisations Adhérents nationaux et Uriopss par rapport au budget : -11,7 K€

COTISATIONS	BP 2024	RÉEL 2024	ÉCART
ADHÉRENTS NATIONAUX	425 590 €	424 617 €	-973 €
URIOPSS	887 380 €	876 580 €	-10 800 €
TOTAL	1 312 970 €	1 301 197 €	-11 773 €

■ **CHARGES : +28,9 K€ dont notamment :**

- Frais de publication : -29,7 K€, en partie liés à une surestimation budgétaire des frais liés au Congrès.
- Salaires chargés : -23 K€, dont notamment :
 - Prime mensuelle Ségur : +33 K€ brut.
 - Indemnité Sécurité sociale : -20,5 K€ brut.
 - Fin de contrat d'une salariée non remplacée : -33 K€ brut.

CHARGES DE PERSONNEL	BP 2024	RÉEL 2024	ÉCART
Rémunération du personnel	1 443 625 €	1 440 497 €	-3 128 €
Charges Sociales & fiscales (avec Taxe sur salaires)	862 875 €	843 064 €	-19 811 €
Plan de Formation	14 436 €	14 282 €	-154 €
TOTAL	2 320 936 €	2 297 843 €	-23 093 €

- **Amortissements : -18 K€** : non-investissement sur les locaux avant 2028 (fin de l'usufruit) ; par ailleurs, les projets informatiques ayant pris du retard, ils ne sont pas encore en phase d'amortissement sur 2024.
- **Provisions** : une dotation de 59 K€ a été passée, eu égard à la situation de redressement en cours d'observation de l'entreprise FIDESIO, prestataire du nouveau site d'expertise E-solidarités. Elle pourrait être extournée si la situation s'éclaircit d'ici fin mars 2025, fin de période d'observation, et fin possible de la mise en œuvre des travaux de l'entreprise prestataire. C'est une décision de prudence, eu égard aux sommes versées.
- **Fonds dédiés : +78,6 K€**, dont : DIPLP-CRPA (+63,7 K€) et DIPLP-EAPN (+6,3 K€).

	RÉEL 2024	BP 2024	RÉEL 2023	BP 2023	RÉEL 2022	BP 2022
PRODUITS	4 093 701 €	4 056 089 €	3 501 474 €	3 611 666 €	4 048 992 €	4 215 977 €
CHARGES	4 085 020 €	4 056 089 €	3 598 238 €	3 611 666 €	3 886 430 €	4 207 647 €
RÉSULTAT	8 681 €	0 €	-96 764 €	0 €	162 562 €	8 330 €

RÉALISÉ 2024 VERSUS RÉALISÉ 2023

L'année 2024 ne peut être comparée à 2023, puisque c'est une année avec Congrès. Elle se clôture avec un résultat excédentaire de 8,7 K€.

Résultat d'exploitation : +14,3 K€

PRODUITS

■ Une stabilité des subventions d'exploitation :

- Une baisse du FSE 2024 (bilan non encore validé par l'AVISE, alors que le dossier de demande 2024-2026 n'est pas encore instruit par l'administration).
- Des conventions pluriannuelles signées au cours de l'année 2024 qui stabilisent ces ressources sur 2 voire 3 exercices (ex : CNAF), mais **une vigilance extrême est à noter sur la subvention DGCS-DIHAL de 470 K€ à renouveler sur 2025.**
- Une subvention exceptionnelle de la DIPLP de 70 K€ sur le projet CRPA fin décembre 2024, mais pour laquelle des fonds dédiés ont été constatés pour 63,7 K€.

■ **Les cotisations des Uriopss sont en remontée progressive**, cette année 2024 encore, de 0,6 %, en répercussions de la reprise d'activité de 2022, sans pour autant atteindre encore le niveau d'avant la crise sanitaire en 2019.

■ **Les cotisations des Adhérents nationaux sont en légère hausse** de 4,1 %.

COTISATIONS	RÉEL 2024	RÉEL 2023	RÉEL 2022	RÉEL 2021	RÉEL 2020
URIOPSS	876 580 €	871 177 €	786 446 €	897 873 €	926 420 €
ADHÉRENTS NATIONAUX	424 617 €	407 715 €	410 383 €	347 818 €	344 164 €

Détail des financements publics, nationaux et européens :

FINANCEURS	BP 2024	RÉEL 2024
FSE-CRDLA (2024-2026)	110 000 €	98 301 €
DGCS-DIHAL	470 000 €	
DGCS (2023-2024)		352 500 €
DIHAL (2023-2024)		117 500 €
DGCS-DIHAL -CRPA (2024-2026)	48 816 €	48 816 €
CNAF (2024-2027)	185 000 €	155 250 €
MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - CRDLA (2023-2025)	95 000 €	95 000 €
DPJJ (2023-2025)	35 000 €	35 000 €
MINISTÈRE DU LOGEMENT DGALN DHUP (2023-2024)	40 000 €	40 000 €
CDC - CRDLA (2024)	45 000 €	45 000 €
CDC subvention de fonctionnement - issue de la transformation de l'apport avec droit de reprise en subvention de fonctionnement sur 5 ans 2019-2023, et en abandon de créance 2024-2025	50 000 €	50 000 €
CONVENTION CNAV Semaine Bleue et Prix Chronos (2023-2025)	48 500 €	48 500 €
SOFIA Prix Chronos de Littérature	12 000 €	0 €
MINISTÈRE DE LA CULTURE Prix Chronos de Littérature (2024)	17 000 €	15 000 €
DGCS pour la Semaine Bleue (2023-2025)	35 000 €	35 000 €
FONJEP (2024)	7 164 €	0 €
TOTAL	1 198 480 €	1 135 867 €
DIPLP-CRPA (2024)	0 €	70 000 €
TOTAL	1 198 480 €	1 205 867 €



CHARGES

- **Autres charges externes** : en hausse logique par rapport à 2023 (année 2024 d'un Congrès).
- **Charges de personnel** (rémunération brute : 1 440 K€, hors indemnités de stages, hors charges patronales). C'est la charge la plus importante, dont la hausse par rapport à 2023 (+49 K€ brut) est due pour partie au versement de la prime mensuelle Ségur : +33 K€ brut.
- **Fonds dédiés** : 78,6 K€, dont 63,7 K€ sur la subvention DIPLP pour le CRPA, perçue en toute fin d'année 2024.

Résultat Financier : -24,5 K€

Produits

- Intérêts du compte sur livret : **+3,3 K€**.

Charges

- Intérêts de l'emprunt sur l'usufruit de l'immeuble du 15 rue Albert : (2 millions d'euros souscrit en 2007 ; fin prévue en 2028, du fait d'un décalage d'un an compte tenu de la crise sanitaire) : **- 27,8 K€**.

Résultat exceptionnel : +18,9 K€

Produits : +18,9 K€ dont :

- Produits sur opération de gestion : **15 K€**.
- Produits sur exercices antérieurs : **3,3 K€**.

Charges : 0,01 K€

- Diverses régularisations.

SITUATION PATRIMONIALE AU 31/12/2024

■ ACTIF

L'immobilisation en cours correspond à la part financée par l'Uniopss dans le nouveau projet de logiciel CRM, et celle pour le nouveau site d'expertise, et amortissables sur une durée d'amortissement de 5 ans. Les mises en service du logiciel et du site, à l'ensemble des structures du réseau Uniopss-Uriopss, ont été reportées courant 1^{er} semestre 2025.

Les créances à recouvrer au 31/12/2024 s'élèvent à 1 828,9 K€ net, (soit un écart de 1 406 K€ suite à la décision de l'Uniopss de lancer les appels à cotisation Uriopss et Adhérents nationaux 2025 au 18/12/2024, pour un montant global de 1 386,2 K€) dont pour 2024 : 300 K€ concernent les Uriopss, et 20 K€ les Adhérents nationaux.

Le travail de recouvrement se poursuit, avec la volonté forte que la cotisation traduise un engagement réel des adhérents sur le projet de l'Uniopss.

La trésorerie s'est dégradée de 277 K€ par rapport à 2023, mais il n'a pas été nécessaire de faire appel à du Dailly.

■ PASSIF

Les fonds propres retrouvent un montant positif compte tenu du résultat positif de l'exercice, et s'établissent à +3 K€.

Les provisions pour charges constituées pour 46 K€ permettent de couvrir les indemnités de départs à la retraite.

Les fonds dédiés correspondent aux subventions non encore utilisées au titre de projets 2024 : Fin du projet EAPN (13 K€), CRPA 2023 et 2024 (92,6 K€), et subvention JM Bruneau (8,6 K€).

Les dettes sociales sont en hausse de 8 K€ par rapport à 2023.

Les produits constatés d'avance de 1 599 K€ ont fortement augmenté fin 2024, correspondant notamment à ces appels à cotisations envoyés fin 2024, pour l'année 2025.



CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES



L'ANNÉE 2024 PRÉSENTE UN RÉSULTAT BÉNÉFICIAIRE DE +8,7 K€, EN PARTIE DÛ AU RÉSULTAT D'EXPLOITATION QUI EST CRÉDITEUR (+14,3 K€) DANS UNE ANNÉE DE CONGRÈS, MAIS PONDÉRÉ PAR LE RÉSULTAT FINANCIER (-24,5 K€), ET UN RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (+18,9 K€).

Ce résultat d'exploitation est toujours la traduction d'un modèle économique fragile (car résultat d'une année de Congrès), dont le chantier doit absolument reprendre. Il est à noter cependant, que c'est un résultat qui absorbe la prime Ségur, versée mensuellement aux salariés de l'Uniopss du 06/08/2024 au 31/12/2024.

Le résultat financier est débiteur de -24,5 K€ (poursuite du remboursement de l'emprunt pour l'usufruit se terminant en 2028).

Les chantiers transversaux au niveau du réseau (outil CRM en commun notamment, mise en place du LMS, site d'expertise réseau) permettent de se projeter sur une réelle mutualisation.

LE MAINTIEN DES RESSOURCES LIÉES AUX COTISATIONS DES URIOPSS ET DES ADHÉRENTS NATIONAUX EST ESSENTIEL À NOTRE ÉQUILIBRE FINANCIER.

IL EST À NOTER QUE LES FONDS PROPRES SUR 2024 REBASCULENT POSITIVEMENT (+3 K€). Nous devons continuer de retrouver des fonds propres positifs de manière plus pérenne.

Cela ne doit pas cependant nous faire oublier que le décalage du remboursement d'emprunt de l'usufruit a mis la trésorerie en tension sur 2024, et que les outils de gestion, en cours de mise en œuvre, permettront de suivre celle-ci au plus près.

IL EST ÉGALEMENT À NOTER, QUE, FAISANT SUITE À L'ARRÊTÉ DU 05/08/2024 PORTANT EXTENSION DE L'ACCORD DU 04/06/2024 SUR LES « OUBLIÉS DU SÉGUR » POUR TOUS LES SALARIÉS CONCERNÉS À L'UNIOPSS, les administrateurs, soucieux de la pérennité de l'activité de l'Union, ont adopté en décembre 2024, un Plan de Retour à l'Équilibre. Un groupe de travail a été créé, afin de suivre, avec la direction, les travaux de ce PRE, qui a d'ores et déjà permis de voter, en janvier 2025, un budget à l'équilibre, dans le cadre d'une année sans Congrès : optimisation des contrats de prestataires, réorganisation de l'équipe salariée, développement de ressources nouvelles.

BILAN AU 31/12/2024

ACTIF		Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit	1 874 630	1 626 502	248 128	341 860
	Concessions, brevets et droits similaires	611 436	606 172	5 264	8 980
	Autres immobilisations incorporelles	1 440	1 440		
	Immobilisations incorporelles en cours	145 358	59 000	86 358	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 435	3 435		174
	Autres immobilisations corporelles	1 544 438	1 462 582	81 855	109 521
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	28 014		28 014	27 480	
Autres titres immobilisés	7 298		7 298	7 298	
Prêts					
Autres immobilisations financières	43 242		43 242	41 437	
TOTAL I	4 259 290	3 759 131	500 159	536 750	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison II				
	Stocks et encours	41 350	39 440	1 910	4 134
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 866 164	37 261	1 828 904	422 266
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	437 922		437 922	335 753
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	321 064		321 064	598 947
	Charges constatées d'avance	154 033		154 033	183 967
TOTAL III	2 820 532	76 701	2 743 832	1 545 067	
Frais d'émission des emprunts					
Primes de remboursement des obligations					
Écarts de conversion actif					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	7 079 823	3 835 832	3 243 991	2 081 817	

PASSIF		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	14 330	14 330
	Fonds propres complémentaires	45 735	45 735
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	339 622	339 622
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-406 846	-310 082
Excédent ou déficit de l'exercice	8 681	-96 764	
Situation nette	1 522	-7 159	
	1 469		
	TOTAL I	2 991	-7 159
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Comptes de liaison	II	
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	114 505	113 270
	TOTAL III	114 505	113 270
PROVI-SIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	46 168	65 661
	TOTAL IV	46 168	65 661
EMPRUNTS ET DETTES	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	628 591	781 696
	Emprunts et dettes financières diverses	570	5 294
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	376 684	314 504
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	408 311	400 895
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 966	
	Autres dettes	56 271	53 774
	Instrument de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	1 599 933	353 881
TOTAL V	3 080 327	1 910 044	
Écarts de conversion passif	VI		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 243 991	2 081 817	

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2024

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 416 147	1 365 203
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	126 680	136 857
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	620 004	86 227
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 543 337	1 647 513
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	88 012	53 975
Utilisations des fonds dédiés	77 420	10 798
Autres produits	199 815	197 381
TOTAL I	4 071 415	3 497 953
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 343 286	924 700
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	165 740	174 354
Salaires et traitements	1 440 497	1 391 044
Charges sociales	720 951	699 925
Dotations aux amortissements et dépréciations	204 575	142 945
Dotations aux provisions	9 804	11 328
Reports en fonds dédiés	78 654	113 270
Autres charges	93 629	101 603
TOTAL II	4 057 137	3 562 033
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	14 278	-64 079

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 370	1 811
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	3 370	1 811
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	27 866	32 174
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	27 866	32 174
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-24 496	-30 363
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-10 219	-94 442
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	18 753	1 709
Sur opérations en capital	163	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	18 916	1 709
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		3 991
Sur opérations en capital	16	40
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	16	4 031
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	18 900	-2 322
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 093 701	3 501 474
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	4 085 020	3 598 238
EXCÉDENT OU DÉFICIT	8 681	-96 764
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ILS NOUS SOUTIENNENT

En 2024, l'Uniopss est soutenue financièrement par :

■ L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

■ L'AGIRC-ARRCO

■ AUTONOMII

(au titre du Prix Chronos de littérature)

■ LA CAISSE LOCALE DU CRÉDIT AGRICOLE PARIS-LOUVRE

(au titre du Prix Chronos de littérature)

■ LA CNAF

Caisse nationale des allocations familiales

■ LA CNAV

Caisse nationale d'assurance vieillesse

■ LA DIHAL

Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

■ LA DGCS

Direction générale de la Cohésion sociale – Ministère des Solidarités et de la Santé

■ LA DGALN

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature – Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

■ LA DIPLP

Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (au titre d'EAPN)

■ LA DPJJ

Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse – Ministère de la Justice

■ LA FONDATION BERGER-LEVRAULT

(au titre du Prix Chronos de littérature)

■ LA FONDATION CRÉDIT MUTUEL

POUR LA LECTURE (au titre du Prix Chronos de littérature)

■ LA FONDATION JM BRUNEAU

■ LA FONDATION MÉDÉRIC ALZHEIMER

(au titre du Prix Chronos de littérature)

■ LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(au titre du Prix Chronos de littérature)

■ LA SOFIA

Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (au titre du Prix Chronos de littérature)

Le Club des partenaires de l'Uniopss





L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE DE L'UNIOOSS (AU 1^{ER} JANVIER 2025)

COMITÉ DE DIRECTION

- **Directeur général** : Jérôme Voiturier
- **Directeur général adjoint** : Stéphane Lenoir
- **Directrice administrative et financière** : Caroline Gaches-Bourgeois
- **Directrice de la communication** : Valérie Mercadal

- **Assistante du président et du directeur général** : Laura Scharr

MISSION DE RECHERCHE ET PROSPECTIVE

- **Directeur général** : Jérôme Voiturier
- **Assistante** : Annick Chuffart

DIRECTION PLAIDOYER, POLITIQUES PUBLIQUES ET RÉSEAU ASSOCIATIF

- **Directeur général** : Jérôme Voiturier
- **Conseillère technique Hébergement-Logement** : Jeanne Dietrich
- **Conseillères techniques Autonomie** : Maëli Bouticourt et Juliette Capelle
- **Conseiller technique Santé-ESMS** : Raphaël Moreau
- **Conseillère technique Lutte contre les exclusions** : Charlotte Penot
- **Conseillère technique Enfances, Familles, Jeunesses** : Alexandra Andres
- **Conseillère technique Accompagnements, Acteurs et Parcours** : Isabelle Léomant
- **Conseiller technique Vie associative-ESS-Europe** : Jérôme Voiturier
- **Conseiller technique Gestion-Tarifification-Régulation** : Joseph Ezin-Wota
- **Responsable du CRDLA Solidarités-Santé** : Florence M'Sili
- **Chargée de mission du CRDLA Solidarités-Santé** : Afsané Sabouhi

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

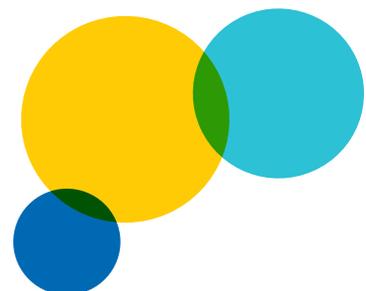
- **Directrice administrative et financière** : Caroline Gaches-Bourgeois
- **Assistante RH** : Annick Chuffart
- **Comptable** : Christelle Roptin
- **Aide-comptable** : Serge Raymond
- **Équipe d'assistantes** : Naïma Abdelmalek, Fabienne Caliarì, Odile Torri
- **Services généraux** : Laurent Picheray et Assétou Keita

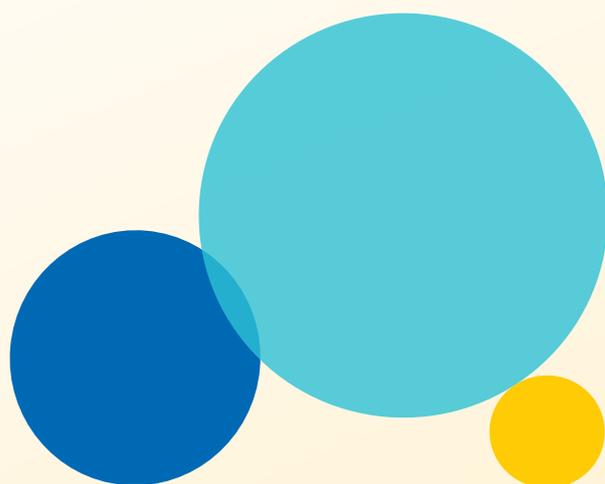
DIRECTION COMMUNICATION ET INFORMATION

- **Directrice de la communication** : Valérie Mercadal
- **Responsable de la gestion de l'information et des projets numériques** : Barbara Cormand
- **Responsable des ressources et des processus du SI** : Karim Moussaoui
- **Responsable des publications et des productions audiovisuelles** : Antoine Janbon
- **Responsable marketing et communication** : Antoine Sourdeix
- **Chargée de mission Prix Chronos de littérature** : Béatrice de Lavenne
- **Chargée de communication (contrat en alternance)** : Estelle Fabert
- **Assistante** : Marie-Alexandrine Louis-François

Coordonnées de l'équipe opérationnelle de l'Uniopss :

[www.uniopss.asso.fr/Rubrique « Nous connaître »/Annuaire de l'équipe](http://www.uniopss.asso.fr/Rubrique%20«%20Nous%20connaître%20»/Annuaire%20de%20l'équipe)





UNIOPSS

15 rue Albert – CS 21306
75214 Paris Cedex 13
Tél. +33 (0)1 53 36 35 00
contact@uniopss.asso.fr



www.uniopss.asso.fr

